

ÉCHO'106 ÉCHOS

"La seule limite à la hauteur de vos réalisations est la portée de vos rêves et votre volonté de travailler dur pour les réaliser" M. Obama

Décembre 2023



Encore les éoliennes !

Le nouveau cœur de Crupet

Des animations et des inaugurations

La construction d'une maison forte ... miniature

Joyeux Noël et bonne année 2024

Crup' Échos



LES PLUS BEAUX
VILLAGES
DE WALLONIE

Sommaire

Forum de rédaction

Pascal André (web master)
Florence André-Dumont
Xavier Bernier
Geneviève Boutsen
Bernard Dacier
Carole Gotfroi
Florence Grandjean
Hugues Labar (mise en page)
Marcel Pesesse (trésorier)
Patricia Quevrin

Compte bancaire

CRELAN – BE30 1030 7328 7511

<i>Édito</i>	<i>p. 3</i>
<i>Le nouveau cœur de Crupet</i>	<i>p. 4</i>
<i>Une nouvelle rue ... bien ancienne</i>	<i>p. 14</i>
<i>Le projet éolien Jassogne – Assesse</i>	<i>p. 15</i>
<i>Deûs bias bokèts</i>	<i>p. 25</i>
<i>La cigogne noire est de retour</i>	<i>p. 28</i>
<i>In memoriam</i>	<i>p. 30</i>
<i>Un donjon à construire</i>	<i>p. 32</i>
<i>Les pierres sèches de la chapelle St-Roch</i>	<i>p. 35</i>
<i>Retour sur les animations de fin d'été</i>	<i>p. 36</i>
<i>Le festival théâtral Thierry Bernier</i>	<i>p. 37</i>
<i>Des tableaux interpellants</i>	<i>p. 38</i>
<i>Le nouveau livre consacré à la grotte</i>	<i>p. 39</i>

Notre site

N'oubliez pas de visiter notre site Internet www.crupechos.be. Pour tout contact : info@crupechos.be. Pensez à nous transmettre votre adresse si ce n'est déjà fait !

Avis à nos sponsors !

Toute pub « papier » donne aussi droit à un référencement sur le site www.crupechos.be (onglet « sponsors »). Pour plus d'informations, veuillez contacter Marcel Pesesse, notre trésorier.

Tarif valable pour 4 éditions Crup'Échos			
1/8 p.	1/4 p.	1/2 p.	1 p.
30 €	60 €	120 €	240 €

BERNARD DACIER

PHOTOGRAPHE



0486/26.95.74

bernard.dacier@gmail.com



Bernard Dacier – Photographe

www.bernarddacier.be

Édito : Le renouveau de Crupet et son attrait touristique

Un vent de renouveau souffle sur Crupet depuis une petite dizaine d'années. En effet, en moins d'une décennie, deux sites emblématiques ont été entièrement rénovés mais aussi d'autres travaux importants ont été réalisés à différents endroits.

Dans le bas du village, l'entièreté de la propriété du château a été restaurée de 2016 à 2020. Ces travaux exceptionnels financés pour moitié par la Wallonie (Département du Patrimoine), ont redonné vie à la maison forte en renouant avec ses origines médiévales du 13^e siècle. Pour rappel, la restauration de celle-ci a été couronnée en 2022 par le prix prestigieux prince de Mérode des Demeures Historiques de Belgique.

Dans le haut du village, le centre historique, depuis le carrefour avec la rue Saint-Joseph jusqu'à la place de l'Église a été intégralement réaménagé. Cela comprend : le parvis et l'arrière de la grotte Saint-Antoine, l'accès à l'Office du Tourisme, deux nouvelles venelles piétonnes, le nouveau parking du Tige, la réfection complète du parking du Centre, la totalité de la place de l'Église, la voirie, l'éclairage, les aménagements verts. Vous trouverez, par ailleurs, dans les pages qui suivent, une synthèse sur le nouveau cœur de Crupet.

On a tendance à l'oublier, mais des travaux moins spectaculaires ont été réalisés également ces dernières années : la réfection du revêtement de la rue de Pirauchamps ; la reconstruction du mur du cimetière du côté de la grotte ; la restauration de la chapelle Saint-Roch ; la reconstruction du mur de l'embranchement vers Yvoir ; l'enfouissement, en plusieurs phases, de la ligne électrique de moyenne tension entre Crupet et Durnal ; la création d'un nouveau parking notamment pour autocars rue Basse en face de la rue Saint-Joseph ; des coupes forestières de sécurisation sur la route Crupet - Bauche ; l'installation d'une nouvelle plaine de jeux ; la réouverture du beau chemin de promenade Insefy - rue du Dessus ; le balisage, dans toutes les directions, d'un réseau de magnifiques promenades ; etc.

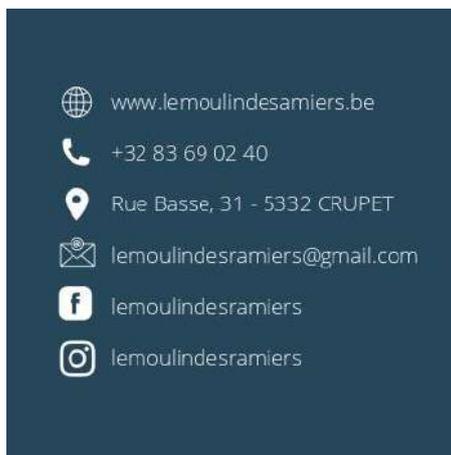
Au gré de ces rénovations et mises en valeurs, Crupet change de visage. Crupet réaffirme sa singularité et son caractère fort. Bien sûr, tous les villages ont leurs charmes et leurs particularités. Mais, sans chauvinisme, Crupet est un village qui sort réellement de l'ordinaire. Il combine de nombreux attraits : sa topographie très vallonnée dans laquelle la nature est omniprésente ; une grande richesse patrimoniale ; un réseau de ruelles très intéressant, les vestiges de sept moulins, une maison forte classée au patrimoine exceptionnel de Wallonie et pour couronner le tout la grotte Saint-Antoine monument totalement atypique.

Sans avoir encore les chiffres précis, on constate depuis 2023 un véritable nouvel attrait pour Crupet de la part d'un large public. L'accroissement des touristes, et surtout des promeneurs isolés ou en groupes, tous les jours de la semaine, hiver comme été, est très significatif de ce renouveau. Que de chemin parcouru depuis la reconnaissance en 1997 de Crupet comme « Un des plus beaux villages de Wallonie » !

Mais que cela ne nous fasse pas oublier que rien n'est jamais acquis. Notre deuxième grand article consacré aux éoliennes de Jassogne en est malheureusement la preuve.

Joyeux Noël et bonne année 2024 !

Le Forum



Le nouveau cœur de Crupet

Genèse du projet

L'idée d'aménager le cœur du village est apparue en 1997 à la suite de la reconnaissance de Crupet comme « Un des plus beaux villages de Wallonie ». Dans les faits, ce label est décerné à des villages de caractère reconnus pour les qualités architecturales et patrimoniales exceptionnelles de bâtiments et ensembles bâtis, alliées à la convivialité qui y règne, à l'offre touristique et aux animations organisées au cours de l'année. À l'époque, cette reconnaissance a fait prendre conscience à l'ensemble des villageois et aux mandataires communaux qu'il était important de préserver, renforcer et aménager ce cadre de vie très singulier et labellisé.

Le principal atout de Crupet est son image de village accueillant en combinaison subtile avec un environnement vert et vallonné, une grande richesse patrimoniale (donjon ou maison forte, église, presbytère, nombreux moulins et maisons repris à l'inventaire du patrimoine), un réseau de ruelles très intéressant, la présence d'arbres remarquables et un monument atypique comme la grotte Saint-Antoine.

Il a fallu un certain temps pour que les bonnes directions soient prises. En effet, différentes études ont été réalisées notamment par le Bureau Économique de la Province BEP en 1999 « *Analyse de la situation existante* » ; par l'Association du Groupe Urbanistique et Architecture AGUA en 2000 « *Propositions d'aménagement du territoire de Crupet* » ; par AGUA à nouveau en 2010 « *Plan qualité pour le pôle touristique du village de Crupet* » ; par la Fondation Rurale de Wallonie FRW en 2011 « *Consultation villageoise* » ; par la FRW encore en 2015 « *Fiche aménagement du cœur de village de Crupet* » ; par le bureau d'études Atelier Paysage en 2022 « *Aménagement touristique de Crupet, un des plus beaux villages de Wallonie* ».

À chaque fois, Crup'Échos a relayé l'information auprès des Crupétois. Nous vous rappelons le grand cahier spécial paru dans le n°51 de mars 2000, consacré à l'étude – quelque peu utopiste et démesurée – du Bureau AGUA. Ensuite, à intervalles réguliers, Crup'Échos est revenu sur le sujet, d'abord en se félicitant de la relance du Contrat de village (n°80), ensuite en présentant un nouveau projet d'aménagement de la rue Haute et de la place de l'Église (n°85). Et en mai 2017 (n°94), nous annonçons la bonne nouvelle.

En effet, finalement, la dernière tentative a pu être mise en œuvre grâce notamment à un financement important du FEADeR (Fonds Européen Agricole pour Développement Rural), en partenariat étroit avec les autorités communales, régionales et l'Office du Tourisme d'Assesse. Nous y reviendrons plus loin.

Cet ultime projet d'aménagement du cœur de Crupet, avec comme maître d'ouvrage la commune d'Assesse, a été conçu par le bureau d'architecte paysagiste Atelier Paysage et le bureau d'ingénieur Arcadis. L'entreprise NONET a réalisé les travaux avec l'aide de plusieurs sous-traitants. Le chantier s'est déroulé du 22 août 2022 au 5 juillet 2023.

Le projet des promoteurs était clairement structuré, selon de grandes lignes directrices reprises ci-dessous.

Le projet répond à plusieurs objectifs : valoriser le cœur du village et son patrimoine, sécuriser les divers cheminements, notamment le long de la rue Haute, ainsi que créer des espaces de repos, de rencontre et de convivialité dans le but de favoriser une dynamique touristique et villageoise.

La philosophie du réaménagement du cœur de Crupet s'est articulée sur trois grands axes :

- mettre en valeur le patrimoine bâti, culturel et naturel ;
- retravailler le partage de la chaussée par réaffectation de l'ensemble des voiries en zones semi-piétonnes ;
- faciliter tous les accès, notamment pour les personnes à mobilité réduite.

Autrement dit, ce projet d'aménagement doit assurer la coexistence entre la sauvegarde du patrimoine et un usage humain de l'espace afin de favoriser le développement d'un tourisme respectueux de l'environnement villageois et naturel. Il a renforcé la lecture des différents sites et des vues qui les composent. Il garantit la sécurité et le confort des différents modes de déplacement en rééquilibrant les espaces qui étaient auparavant envahis par les véhicules. Il équilibre la convivialité des espaces de

stationnement, de traversées piétonnes et de promenades. Il répartit les visiteurs par un étalement judicieux des espaces d'accueil.

Les automobilistes en transit sont freinés par les aménagements de sécurité rappelant la nécessaire cohabitation conviviale entre véhicules et déplacements lents. Les matériaux de revêtements de sol renforcent l'harmonie et rappellent la cohabitation indispensable avec les usagers lents.

Le réaménagement de l'ancien parking « du Pachis » juste en face de la grotte apporte une plus grande capacité d'accueil des véhicules et un meilleur confort pour les manœuvres.

La place l'église devient piétonne avec une atmosphère entre minéral et végétal. Un nouveau parking « du Tige » polyvalent a été construit rue du Dessus. Il est intégré dans son contexte paysager avec des vues courtes sur la grotte et l'église et des vues longues, notamment sur la magnifique vallée d'Insefy. Depuis ce nouveau parking du Tige, deux nouvelles venelles piétonnes bétonnées conduisent vers les sites emblématiques :

- la venelle de l'église mène à la place de l'Église et aux établissements touristiques proches ;
- la nouvelle venelle Saint-Antoine guide les visiteurs vers l'arrière de la grotte, le petit sanctuaire de la Vierge et l'Office du Tourisme.

Les espaces ont été ouverts afin de mettre en valeur le site de la grotte Saint-Antoine et le vieux presbytère qui abrite l'Office du Tourisme et le siège des Plus Beaux Villages de Wallonie.

Partout, le langage des matériaux a été bien réfléchi afin de conférer une harmonie avec le cadre environnant. L'objectif a été atteint notamment par structuration de l'espace avec des matériaux, du mobilier et des plantations. Un style et la répétition créent un effet de cohérence et d'unité. Les espaces réaménagés sont clairement délimités afin de donner du contraste par rapport à la nature omniprésente. Les matériaux locaux (principalement croute de pierre calcaire et bois) ont été mis en avant avec le souci de s'intégrer dans le cadre.

Le caractère un peu plus artificiel des plantations permet de marquer la transition entre les sites d'accueil et les éléments naturels omniprésents à Crupet. Un aménagement orthogonal délimite les aires aménagées par des haies et différents végétaux d'ornement en privilégiant si possible les espèces mellifères et indigènes.

Finalement, ce projet d'aménagement du cœur de Crupet s'inscrit dans une démarche dont la vision est plus globale. En effet, il est plus que probable que dans les prochaines années, l'ensemble du vallon sera valorisé afin de rehausser sa mise en valeur pour la découverte touristique des autres lieux de « respiration » et de convivialité tels que les réseaux de promenades, les portes d'entrées et les autres placettes du village.

Chacun reste libre d'adhérer ou non à cette vision, mais, objectivement, il faut admettre que les nouveaux aménagements répondent globalement aux attentes du passé.

Le stationnement dans les environs de la grotte est enfin réglé, notamment grâce au réaménagement de l'ancien parking du Pachis. Le nouveau parking du Tige facilite le stationnement lors des jours d'affluence et délivre la place de l'Église de nombreuses voitures, améliorant ainsi la vue sur l'église.

La délimitation claire des espaces de circulation, que ce soit par la nature du revêtement routier ou par la présence des potelets, sécurise les usagers faibles. Rappelons-nous l'absence de trottoirs sur certains tronçons obligeant les piétons à se déporter sur la route. Cela incite également à ralentir, ce que ne suffit pas à faire un simple panneau « zone 30 ». En outre, du point de vue touristique, les aménagements PMR doivent être soulignés.

La grotte, qui n'est plus cachée par plusieurs grands arbres, est bien mise en valeur par un large escalier – osons le dire, monumental – qui remplace l'ancien en béton devenu dangereux, avec ses marches défoncées et son éclairage inexistant. À l'arrière, le sanctuaire de la Vierge est rendu à la lumière, les conifères qui l'étouffaient ayant été abattus.

N'oublions pas non plus la mise en terre des disgracieux câbles électriques. Le placement de nouveaux poteaux d'éclairage peu consommateurs d'énergie sera réalisé après implantation de la nouvelle cabine électrique.

Mais le plus important sans doute, c'est que cette réalisation aura permis de refermer un dossier ouvert depuis 25 ans.

Pour le reste, c'est une question de goûts et de couleurs. La « minéralisation » peut être jugée excessive, notamment avec le bétonnage généralisé devant la grotte et l'église. La végétalisation s'appréciera réellement dans 2 à 3 années lorsque les végétaux auront grandi. De même, certains apprécient les petites clôtures en bois, d'autres pas ... D'autres encore regrettent le « bon vieux temps » transmis par les cartes postales anciennes. On peut en effet regretter cette époque, mais le trafic automobile a imposé sa dictature depuis lors !



Fig. 1. Plan-masse du projet d'aménagement du cœur de Crupet. © Atelier Paysage, 2022.

Rétrospective des travaux d'aménagement

Comme on oublie vite certaines choses, et que Crup'Échos tient énormément à sa mission de « mémoire du village », nous vous proposons ci-après un rappel des grandes phases des travaux, agrémentées de quelques photos. **Notez que toutes les photos de cet article, et d'autres encore, sont disponibles sur le site crupechos.be. Et nous vous invitons à nous envoyer les vôtres.**



Fig. 2. Ça commence ! © P. André, 29.08.2022.



Fig. 3. Les premières tranchées rue Haute. © H. Labar, 06.09.2022.

Le chantier débute le 22 août 2022, avec l'ouverture des trottoirs rue Haute. L'aménagement du parking du Tige démarre simultanément, celui-ci devant servir de zone de stockage des matériaux et de stationnement pour les engins dans les premiers mois. Rapidement, les résineux du plateau de la Vierge sont abattus.



Fig. 4 et 5. Le futur parking du Tige est délimité et déjà utilisé, tandis que le plateau de la Vierge est dégagé.
© H. Labar, 06.09.2022.

Les mois de septembre et octobre sont consacrés à la mise sous terre des câbles électriques et au repositionnement des avaloirs et filets d'eau, ce qui occasionne des inconvénients inévitables aux riverains.

C'est alors que tout le trafic est définitivement détourné via la rue Basse et la rue Pirauchamps.



Fig. 6 et 7. L'ouverture des tranchées destinées à accueillir les câbles électriques et les tuyaux d'évacuation des eaux pluviales. © H. Labar, 27.09.2022.

En novembre, les travaux lourds commencent avec l'enlèvement des anciens revêtements de voirie et de grands terrassements.

C'est alors que l'Agence wallonne du Patrimoine a mené des fouilles préventives, dont voici les conclusions : *Dans la zone en travaux, aucun élément archéologique n'a été trouvé. Aucune occupation antérieure n'a été constatée sur la place de l'Église. Les horizons pédologiques de la place de l'Église, qui ont été mis à nus lors des travaux de terrassement, sont naturels sans perturbation anthropique hormis une ancienne canalisation constituée de deux murets parallèles de 40 cm de hauteur entre le coin de la rue du Dessus et le monument aux morts. Sur la place de l'Église, des horizons pédologiques sont en concordances avec la roche mère calcaire, l'humus est de type mull calcique.*

Assez logiquement, en décembre et janvier, en raison de la météo et des congés de fin d'année, les travaux ont moins avancé.



Fig. 8 et 9. La rue Haute après enlèvement du revêtement routier et les terrassements de la place de l'Église.
© P. André, 17.11.2022.



Fig. 10. La canalisation mise au jour place de l'Église.
© P. André, 19.11.2022.



Fig. 11. L'ancien escalier de la grotte a été enlevé.
© P. André, 04.12.2022.

Le 10 décembre, afin de permettre malgré tout l'organisation de la marche gourmande « Saveurs de Noël », le parcours est adapté, allant de la ruelle de Messe au parking du Pachis, via des jardins privés.



Fig. 12 à 14. La situation fin décembre à hauteur de la grotte. © H. Labar, 24.12.2022.



Fig. 15 à 17. La situation fin décembre à hauteur de la rue de Messe et de la rue du Dessus. © H. Labar, 24.12.2022.

Les mois de mars et avril 2023 sont essentiellement consacrés au bétonnage et à l'asphaltage des voiries, en commençant par le haut du chantier.

L'escalier devant la grotte et les massifs de pierre bleue destinés à accueillir les bancs sont placés à la même période.



Fig. 18 & 19. En mars, bétonnage du parvis de l'église, alors que la moitié de la voirie est déjà réalisée. © P. André, 28.03.2023.



Fig. 20 & 21. En avril, on peut considérer que la moitié supérieure du chantier est terminée. © H. Labar, 10.04.2023.



Fig. 22 & 23. La situation dans le bas du chantier en avril. © H. Labar, 10.04.2023.

Les travaux lourds se sont terminés en mai. Ce fut alors le moment de poser le mobilier urbain, c'est-à-dire les potelets de délimitation, les bancs, les barrières en bois, ... et de procéder aux premières plantations, essentiellement devant et derrière la grotte. C'est alors également que l'aménagement des deux parkings a été finalisé.



Fig. 24. Le parking du Tige, point de départ de deux chemins, l'un allant vers l'église, l'autre vers la grotte. © P. André, 19.06.2023.

L'inauguration officielle a eu lieu le 5 juillet, en présence des autorités communales et régionales, ainsi que d'une petite centaine de Crupétois qui avaient répondu à l'invitation.



Fig. 25 & 26. L'inauguration officielle, en présence de la ministre régionale Valérie de Bue, fut suivie par une visite guidée des plus originales. © O.T.A., 05.07.2023.



Fig. 27 à 30. Différents croquis réalisés par le bureau d'études.
© Atelier Paysage, 2022.

Fig. 31 à 34. Mêmes vues après les travaux.
© B. Dacier, 20.09.2023.

Il faut aussi rappeler que Crupet ne faisait pas partie de la première liste des projets retenus par le CGT, et que la Commune s'est démenée pour l'y faire entrer.

La décision régionale de financement du 31.12.2016 prévoyait un budget¹ global de 982.000 € pris en charge comme suit : 432.000 € par le CGT, 288.000 € par le FEADeR et 262.000 € par la Commune. Par la suite, un financement complémentaire de 90.000 € a été accordé par la Région wallonne, dans le cadre du PWI (Plan wallon d'Investissement), afin de faciliter l'accessibilité à l'OTA (mise en place des rampes pour PMR notamment).

Un cahier des charges a donc été approuvé en janvier 2018 pour un montant de 1.072.000 €. Malheureusement, c'est alors que plusieurs mois ont été perdus pour des raisons administratives diverses. Par exemple, plus de quatre mois ont été nécessaires afin de résoudre le problème de changement de statut du bureau d'études architecturales (passage de personne physique en société). La procédure d'expropriation liée à l'élargissement de l'accès au parking du Tige a aussi pris du temps. Il fallu ensuite subir tous les inconvénients liés à la crise sanitaire.

Finalement, le marché public ne fut lancé qu'en décembre 2021. L'offre la moins onéreuse, déposée par l'entreprise NONET, fut acceptée en mars 2022 pour un montant global de 1.470.752,50 €. Soit un surcoût de l'ordre de 400.000 € par rapport aux estimations initiales !

Deux éléments justifient principalement ce lourd dépassement :

- la crise de l'énergie a fortement impacté les prix des matériaux et de la main-d'œuvre² ;
- la décision d'adapter le parking du Centre, lequel n'était pas organisé de la meilleure des manières et afin, aussi, de réduire la capacité initiale du parking du Tige pour répondre à une demande de certains habitants.

Il ne fut pas simple de faire adopter cette majoration par le Conseil communal, certains conseillers regrettant que Crupet soit autant favorisé.

À cela, il faut encore ajouter deux autres postes à charge de la Commune :

- l'étude préalable du bureau d'architecture pour 84.000 € ;
- la nécessité apparue au cours des travaux de renforcer les coffres de voirie au niveau des deux tournants (près de l'église et près de la salle PARC).

Dès lors, le tableau de financement peut se résumer comme suit :

	Commune	RW / CGT	FEADeR	Totaux
Étude préliminaire	84.000 €			84.000 €
Projet initial	262.000 €	432.000 €	288.000 €	
Financement accessibilité		90.000 €		1.471.000 €
Majoration du marché	399.000 €			
Travaux complémentaires	à estimer			à estimer
Totaux	> 760.000 €	522.000 €	288.000 €	> 1.570.000 €

La Commune tient à souligner le respect des délais par l'entreprise NONET. Certes le temps fut relativement clément durant l'hiver 2022-2023, mais l'entreprise a aussi mis les moyens pour que le chantier ne traîne pas. D'ailleurs, elle est fière du résultat et ceci constitue pour elle une belle publicité.

Reste encore à finaliser deux aménagements importants.

La rénovation de l'éclairage public nécessite le placement d'une nouvelle cabine électrique. ORES souhaitant être propriétaire du terrain où elle sera implantée, il a d'abord fallu que la Commune sorte du bail emphytéotique qui la liait à la Fabrique d'église, pour que celle-ci puisse vendre la parcelle à ORES. C'est maintenant chose faite. À noter que l'éclairage du parking du Tige et de la venelle menant à l'OTA n'est pas

¹ Tous les montants cités s'entendent TVA comprise.

² On rappellera que, sur base de l'indice des prix à la consommation, l'inflation a atteint 12,8 % entre janvier 2018 (approbation du cahier des charges – indice à 160,06) et mars 2022 (remise des offres – indice à 119,69).

prévu à ce stade, mais le gainage est installé, de même que celui devant permettre l'installation de bornes de rechargement.

Les plantations ne sont pas terminées. Un deuxième tilleul doit être planté à la pointe de la place de l'Église. Les graminées sur le talus devant la grotte vont être remplacées par d'autres plantes et arbustes. Elles ont été semées dans le seul but, dans un premier temps, de stabiliser les terres. Outre des entretiens normaux, le Service des Travaux a prévu trois gros entretiens par an (printemps, été et automne). D'ailleurs, certains ouvriers du Service ont suivi une formation spécifique liée à l'entretien des plantations.

Pour clôturer, nous faisons passer le message concernant un nouveau chantier prévu pour début 2024 : la rénovation de la voirie de la rue Haute, depuis le tournant de la salle PARC jusqu'au carrefour avec la rue St-Joseph (asphaltage et repositionnement des bordures et filets d'eau).

Pascal André – Hugues Labar

Bibliographie

- asbl Les plus beaux villages de Wallonie, *Le contrat de village de Crupet*, 41 pages, 1997.
- AGUA, *Propositions d'aménagement du territoire de Crupet*, 51 pages, 1999.
- Bureau Économique de la Province de Namur, *Étude d'aménagement du village de Crupet, Analyse de la situation existante au niveau touristique*, 27 pages, 1999.
- AGUA, *Crupet – Tourisme, Plan qualité pour le pôle touristique d'Assesse – village de Crupet, Validation et diagnostic*, 39 pages, février 2010.
- AGUA, *Crupet – Tourisme, Plan qualité pour le pôle touristique d'Assesse – village de Crupet, Plans d'aménagement*, 11 pages, juillet 2010.
- FRW, *Consultation villageoise à Crupet 17 novembre 2011*, 10 pages, 2011.
- FRW, *Fiche aménagement du cœur de village de Crupet, fiche projet n°22*, 15 pages, novembre 2015.
- Bulletin communal Perspectives et réalités, *Réaménagement du cœur du village de Crupet*, p. 10, février 2017.
- Atelier Paysage, *Aménagement touristique de Crupet, un des plus beaux villages de Wallonie, présentation à la population*, 44 pages, juin 2022.

Un nouveau nom de rue à Crupet ? – Votre avis nous intéresse !

Lors de la réunion avec la Commune, relative à l'article qui précède, un sujet s'est invité fortuitement dans la conversation, sans lien avec l'aménagement du cœur du village.

La portion de la rue Basse située au-delà du Crupet, sous la route de Mont, pose problème en termes de sécurité. En effet, pour les services d'incendie et médicaux qui doivent intervenir au Moulin le Comte et environs, il n'est pas évident que l'on se trouve là aussi rue Basse. On suppose que cela doit aussi être un problème pour les livraisons.

Dès lors, la Commune souhaiterait renommer ce morceau de voirie pour bien la distinguer de la rue Basse « principale » et a demandé que Crup'Échos soit le relais d'une petite consultation citoyenne.

Nous avons proposé que le choix se porte sur la « **rue du Pays du Roi** », car ce nom est déjà bien connu de nombreux Crupétois et repose sur une base historique¹ qui pourrait être valorisée.

Néanmoins, si vous avez une autre idée, n'hésitez pas à nous la transmettre, ou directement à Sylviane Quevrain.

Lorsque la Commune aura fait son choix, il devra être transmis pour approbation à la Commission royale de Toponymie et Dialectologie, dont le secrétaire de la section wallonne n'est autre que Jean Germain.

¹ Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, ce chemin était situé sur le comté de Namur, et non sur le territoire de Crupet, dépendant de la principauté de Liège. À une époque, il relevait dès lors des possessions du roi d'Espagne (Pays-Bas espagnols de 1549 à 1715).

Un projet éolien industriel inacceptable entre Jassogne et Assesse

Un complément d'étude d'incidence a été soumis à enquête publique par le promoteur éolien ASPIRAVI pour 4 éoliennes géantes de 175 m de hauteur, d'une puissance unitaire de 3,6 Mégawatt et installation annexe, rue des Fermes à Assesse, du 19 septembre au 18 octobre 2023.

Lors de la première enquête publique du 2 janvier au 31 janvier 2023, près de 2.000 citoyens ont déjà manifesté leur opposition à ce projet éolien industriel entre Crupet et Assesse notamment car il est néfaste pour la santé humaine, il endommage de manière irréversible le plus bel ensemble paysager du Condroz namurois, par ailleurs classé comme périmètre d'Intérêt paysager (PIP de Maillen-Crupet), il détruit la biodiversité (notamment différentes espèces de chauves-souris, plusieurs espèces de rapaces, de nombreuses espèces d'oiseaux nicheurs des campagnes, ...) sans réelle compensation, de plus, il n'apporte aucun avantage économique aux citoyens de la commune d'Assesse.

En avril 2023, un arrêté des fonctionnaires délégué et technique a refusé les 2 éoliennes situées à Assesse et accepté sous conditions les 2 éoliennes situées du côté de Jassogne-Crupet. Pour obtenir coûte que coûte les 4 éoliennes géantes, le promoteur éolien ASPIRAVI a déposé un complément d'étude d'incidence en septembre 2023, en même temps qu'une nouvelle réunion d'information préalable (RIP) pour l'implantation d'une éolienne de 200 m de hauteur entre Assesse (La Fagne) et Maibelle-Florée. Les citoyens ne doivent pas être dupes, il s'agit d'une manœuvre pernicieuse délibérée dans le but de semer la confusion et l'épuisement auprès de la population assessoise.

Sans entrer dans les détails de l'étude d'incidence initiale et les compléments d'études soumis à l'enquête, il apparaît clairement que ces documents sont parcellaires (manque d'évaluation des effets du projet cumulé avec ceux d'autres parcs éoliens à proximité, existants ou en projet), lacunaires, erronés, non actualisés et éloignés de la réalité du terrain à divers égards.

Il faut souligner que l'auteur de projet entretient en permanence le flou évoquant dans différents passages de son complément d'étude d'incidence que les impacts mesurés lors de l'étude initiale en ce qui concerne les éoliennes n°1 et n°2 (vers Jassogne-Crupet) seront moins prononcés en ce sens qu'il ne s'agit plus d'un parc de 4 éoliennes mais seulement de 2 éoliennes (notamment les mesures de compensation, les effets de co-visibilité). Alors que dans le même temps le complément d'étude d'incidence tente de répondre aux lacunes, manquements de l'étude initiale relative à l'implémentation des éoliennes n° 3 et 4 (lesquelles ont fait l'objet d'un refus en 1^{ère} instance).

Qu'on ne se méprenne pas, il s'agit bien d'un parc de 4 éoliennes et non de 2 éoliennes qu'il convient d'avoir en tête afin de procéder à une analyse scientifique correcte de la situation et par conséquent une vue globale afin de pouvoir se prononcer.

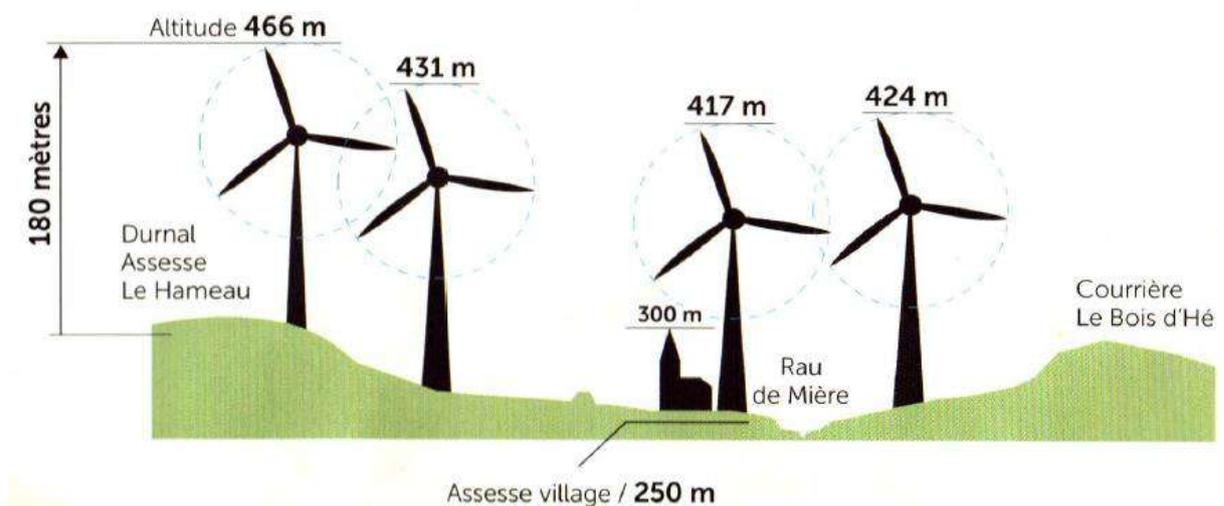
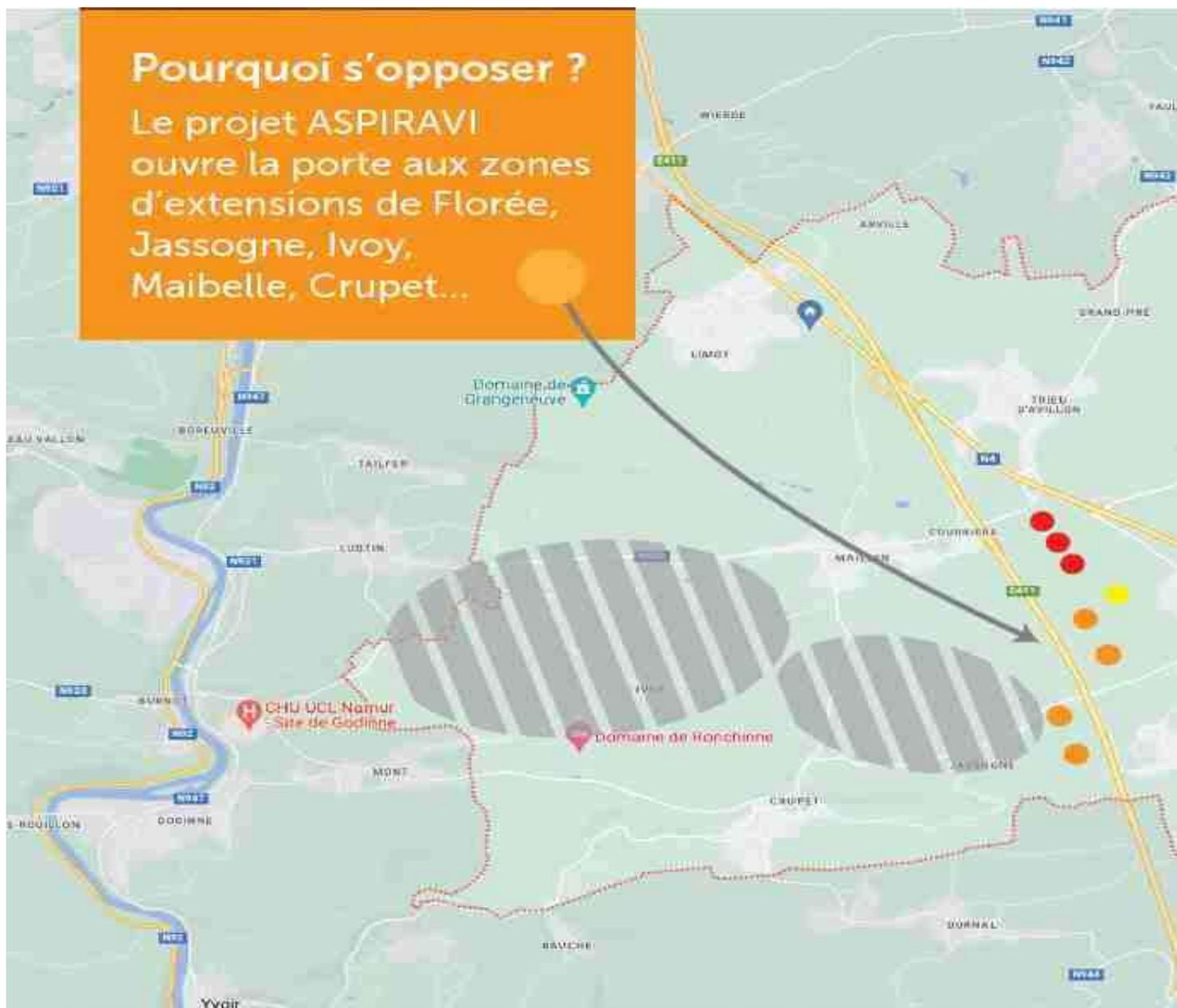


Fig. 1. Illustration de la disproportion en hauteur et de l'effet d'écrasement des 4 éoliennes géantes, par rapport aux lieux de vie proches.

CARTOGRAPHIE DE VOTRE FUTUR PAYSAGE

à Assesse, Gesves, Yvoir, Hamois, Lustin



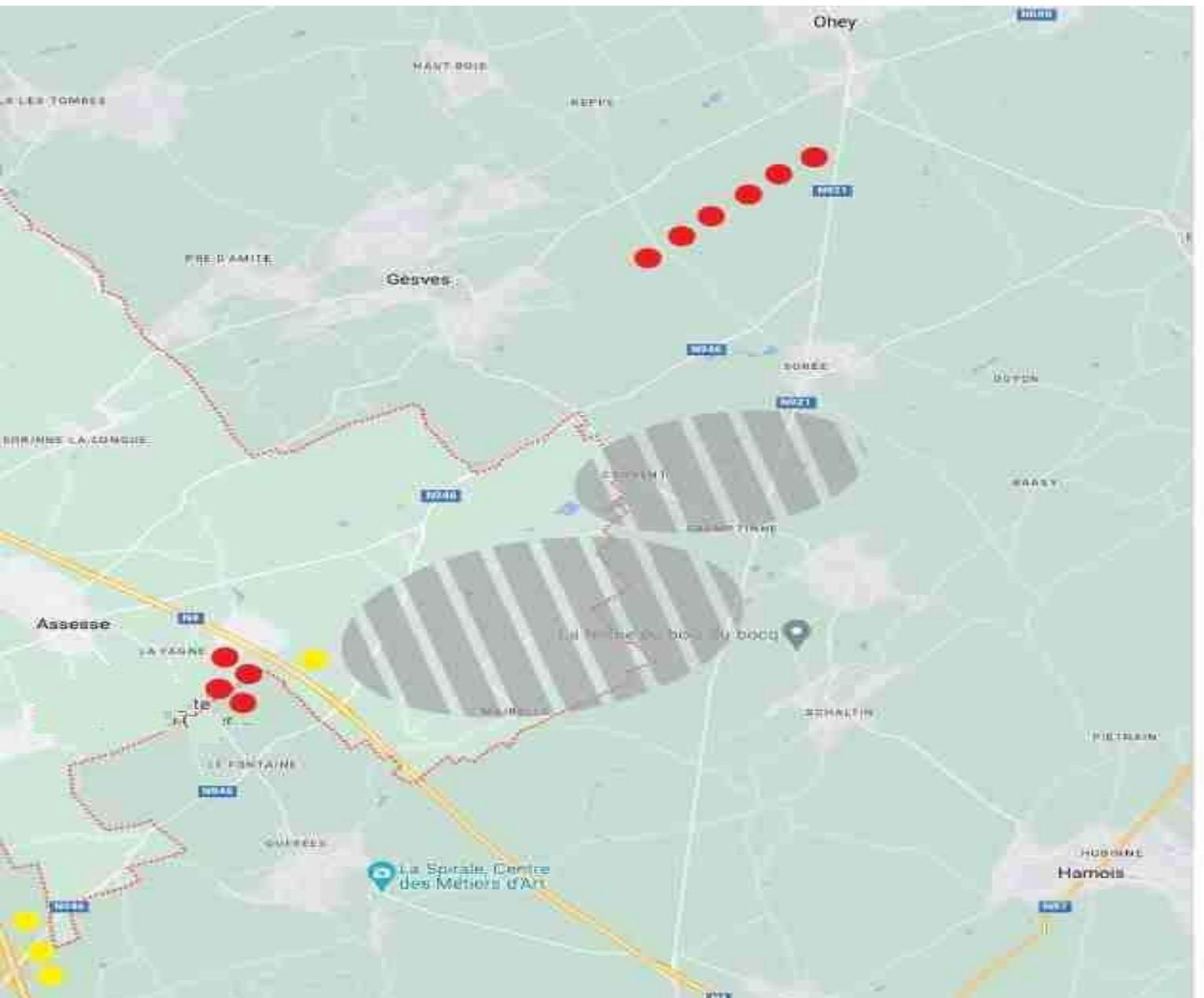
ASPIRAVI

- **Projet en cours d'enquête publique (4 x 175 mètres)**
Enquête jusqu'au 18/10/2023

La commune d'Assesse abrite actuellement 7 éoliennes autorisées en fonctionnement. Il faut être conscient que proportionnellement à son territoire et au nombre d'habitants, la commune d'Assesse dépasse déjà très largement les objectifs de pourcentage d'énergie renouvelable fixé par l'autorité régionale.

Pourquoi les citoyens d'Assesse devraient-ils encore accepter toutes ces éoliennes en projet au détriment dramatique de leur santé et de leur cadre de vie ?

Fig. 2. Les projets d'extension du parc éolien ne manquent pas !



Zone d'extension de Florée, Jassogne, Ivoy, Maibelle, Crupet



Eoliennes existantes



Eoliennes à l'étude

Ce projet éolien entre Assesse et Crupet va porter gravement atteinte à la santé des habitants et détruire irrémédiablement le plus bel ensemble paysager du Condroz namurois.

Critiques et analyses, preuves à l'appui.

L'auteur de projet banalise un paysage à haute valeur patrimoniale et refuse de prendre en compte les éléments du périmètre d'intérêt paysager de Maillen-Crupet.

Le promoteur a présenté seulement les points de vue remarquables et les lignes de vues remarquables qui sont éloignées et/ou qui ne concernent pas directement le projet. Il a oublié ceux qui concernent directement les périmètres immédiats et rapprochés sous prétexte que certains de ces points ne seraient que d'intérêt communal. Il oublie par exemple la ligne de vue n°11 du Cahoty vers Mière-Lizée-Coux du PIP de Maillen-Crupet. Cette ligne de vue se situe à 100 m de l'éolienne n°1. Nous avons réalisé un photomontage très révélateur de l'impact majeur du projet éolien sur cette ligne de vue n°11. Ceci n'est malheureusement qu'un exemple parmi d'autres de l'impact irréversible de ce projet éolien sur le plus bel ensemble paysager du Condroz namurois (PIP Maillen-Crupet) qui constitue un cadre de vie et une grande richesse pour les habitants d'Assesse.



Fig. 3 .La ligne de vue remarquable PIP n°11 depuis Le Cahoty vers Mière, Lizée, Ivoy et Coux. Mars 2021.

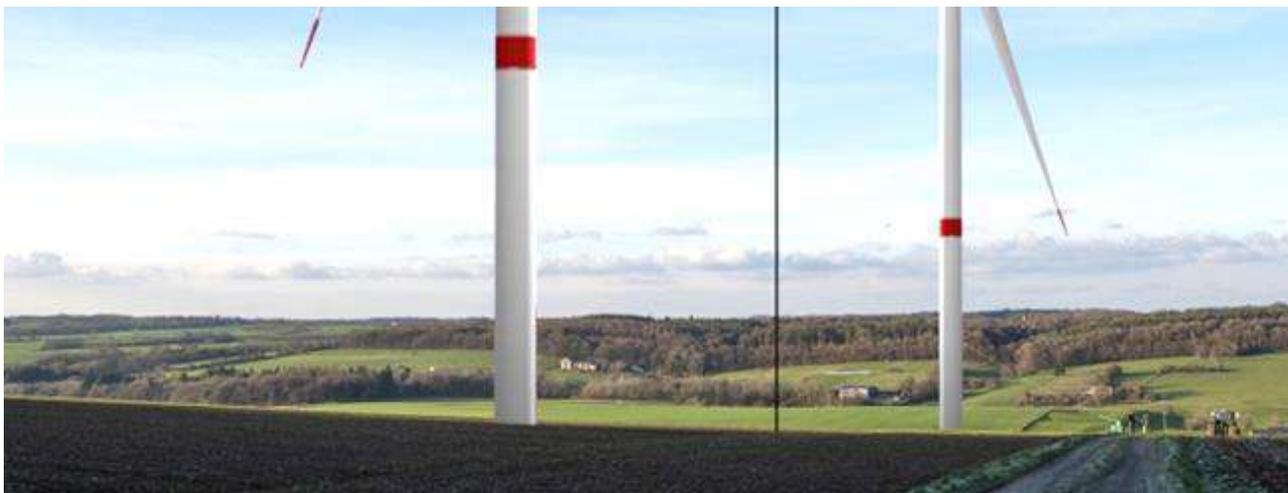


Fig. 4. Photomontage contradictoire réalisé par les riverains sur base de la simulation avec un ballon érigé à la verticale des sites d'implantations des éoliennes.

Par ailleurs, le promoteur éolien annonce déjà des extensions du parc dans les prochaines années vers le nord de Jassogne, le sud de Maillen, Coux et Ivoy.

La santé de nombreux habitants est mise en péril notamment par les ombres mouvantes et les normes de bruit non respectées.

D'après les normes officielles (cadre de référence éolien) pour protéger la santé humaine, les habitants d'une zone proche d'un projet éolien ne peuvent pas subir plus de 30 minutes par jour ou 30 heures par année d'ombres mouvantes. Une ombre mouvante est une ombre clignotante qui provoque un effet stroboscopique par passage régulier des pales du rotor devant le soleil.

Ces ombres mouvantes néfastes pour la santé humaine (reconnu par l'Organisation Mondiale de la Santé) sont très préoccupantes pour les habitations situées à Assesse, rue de Mière, rue de Jassogne et pour toutes les habitations du quartier du Pré à l'Aulne. Les valeurs limites sont largement dépassées par jour et annuellement. Dans le hameau de Mière et le quartier du Pré à l'Aulne, elles atteignent le double de la norme autorisée (voir tableau ci-dessous).

Tableau 12 : Durées d'exposition à l'ombre mouvante pour les scénarios 'situation probable' et 'worst case' avec le modèle d'éoliennes Vestas V117 3,6MW.

Récepteur	Localisation	Situation probable		Worst case	
		Exposition journalière [minutes]	Exposition annuelle [heures]	Exposition journalière [minutes]	Exposition annuelle [heures]
R01	Crupet, Rue Jassogne	10	9	38	30
R02	Crupet, Rue Jassogne	8	5	29	17
R03	Assesse, Rue de Mière	9	9	60	63
R04	Assesse, Rue de Mière	7	7	53	47
R05	Assesse, Rue de Mière	3	2	32	17
R06	Assesse, Rue de Lizée	3	4	26	31
R07	Courrière, Rue Voie de Lizée	0	0	0	0
R14	Assesse, Rue de Wavremont	4	3	19	10
R15	Assesse, Rue du Pré à l'Aune	9	12	38	48
R16	Assesse, Rue du Pré à l'Aune	10	11	39	45
R17	Assesse, Rue du Pré à l'Aune	10	14	44	59
R18	Assesse, Rue du Cahoti	9	11	41	48
R19	Assesse, Rue des Tilleuls	5	3	20	10

Fig. 5. Extrait de la page 39/196 du complément d'étude d'incidence sur l'environnement ASPIRAVI.

Pour essayer de réduire ces effets avérés nocifs pour la santé humaine, le promoteur éolien propose de mettre en place un module de bridage de type « Shadow module » pour ses 4 éoliennes. Il s'agit d'un système piloté par un logiciel informatique qui va arrêter les éoliennes afin qu'elles ne produisent pas d'effets stroboscopiques néfastes pour la santé humaine. Rien ne prouve que le système de bridage par « Shadow module » puisse protéger les habitants et garantir le fonctionnement adéquat une fois les éoliennes implantées.

Par ailleurs, ces dépassements sont d'autant plus préoccupants qu'il est impossible de vérifier si les calculs de l'étude d'incidences sur l'environnement soumise à l'enquête ont été effectués avec une hauteur de 150 m, ou 165 m, ou 175 m pour l'éolienne n°1 la plus proche de la zone d'habitat du Pré à l'Aulne ainsi que

les moteurs 3,45 MW ou 3,60 MW alors que le 3,60 MW est celui qui figure dans la demande de permis d'environnement.

En bref, comment se comportera le système de bridage par « Shadow module », surtout si les données de base sont biaisées à la suite d'erreurs de hauteur, d'altitude au sol des éoliennes et d'abaques techniques (3,45 MW et 3,60 MW) pour les courbes d'émissions acoustiques et les ombres mouvantes.

Impact des éoliennes n°3 et n°4 sur les eaux souterraines, situées en zone de prévention du captage de VIVAQUA. Un complément d'étude d'incidence totalement bâclé !

Dans l'arrêté du 24 avril 2023 en première instance qui refuse les éoliennes 3 et 4, il a été précisé officiellement au promoteur éolien ASPIRAVI qu'il était indispensable de réaliser un forage à la verticale des éoliennes 3 et 4 envisagées et un suivi piézométrique du niveau d'eau pendant minimum 6 mois en continu préalablement à toute nouvelle demande.

Afin de répondre à cette demande, le bureau d'études en charge de l'étude d'incidence (CSD-Ingénieurs) a mandaté le bureau ARTESIA pour la mise en place de piézomètres au droit des éoliennes n°3 (PZ1) et n°4 (PZ2). Fin juin 2023, la nappe d'eau souterraine se situait vers les 15 m de profondeur alors que la fosse de fondation des éoliennes se situe entre 3 et 3,5m de profondeur. Il indique qu'après seulement une semaine de suivi, un premier rapport daté du 27 juin 2023 a été fourni aux autorités. Il mentionne (p. 8/196) qu'il semblerait que les informations apportées soient suffisantes afin d'émettre un nouvel avis officiel éclairé durant la phase d'instruction de ce complément. En bref, il indique qu'après une semaine de suivi, le niveau de la nappe est très bas et qu'il n'atteindra jamais les fondations des éoliennes.

Pire le bureau d'études souligne que les données récoltées sur la base d'une période de 7 jours au pied des éoliennes n° 3 et n°4 peuvent être transposées – sans aucune nuance – à ce qui se passe au pied des éoliennes n° 1 et n°2. C'est très étonnant d'autant plus que ce même bureau avait mis en avant que les caractéristiques géologiques étaient différentes entre les deux lieux envisagés pour l'implémentation des éoliennes et que les citoyens ne cessent de rappeler que le sol au pied du projet des éoliennes n° 1 et n°2 du côté de Jassogne-Crupet referme plusieurs nappes phréatiques affleurantes davantage encore pendant les mois d'automne et d'hiver.

Suivi sur minimum 6 mois pour être crédible et répondre à l'arrêté du 24 avril 2023

Pour être crédible scientifiquement, le niveau d'une nappe phréatique doit être suivi au minimum sur 6 mois de mesures et idéalement sur une année complète. Par ailleurs, pour être crédible scientifiquement le suivi doit être effectué aussi durant les périodes les plus pluvieuses de l'année. En effet, le niveau d'une nappe phréatique est fortement corrélé aux précipitations, aux débits des cours d'eau à proximité et aux prélèvements par captage.

Tirer des conclusions après 7 jours de mesures piézométriques est totalement lacunaire, inconsistant, incohérent et non crédible au niveau scientifique.

Amplitude importante de la nappe phréatique dans la zone d'étude

Nous avons la chance de disposer à proximité de la zone des éoliennes n°3 et n°4 d'un piézomètre officiel du réseau d'observations du SPW ainsi que d'un piézomètre de la société de distribution d'eau VIVAQUA.

Le piézomètre du SPW, identifié PZ34209, se situe au Nord du projet à environ 600 mètres de l'éolienne n°4 dans des calcaires et grès du Condroz similaires aux sites des éoliennes n°3 et n°4 (même formation géologique). Par ailleurs, il se trouve dans le même synclinal géologique qui alimente le captage de Crupet.

L'analyse des données du piézomètre PZ34209 nous confirme que le niveau de la nappe phréatique oscille annuellement avec des amplitudes très marquées. Il suffit d'observer les pics très importants du graphique ci-dessus.

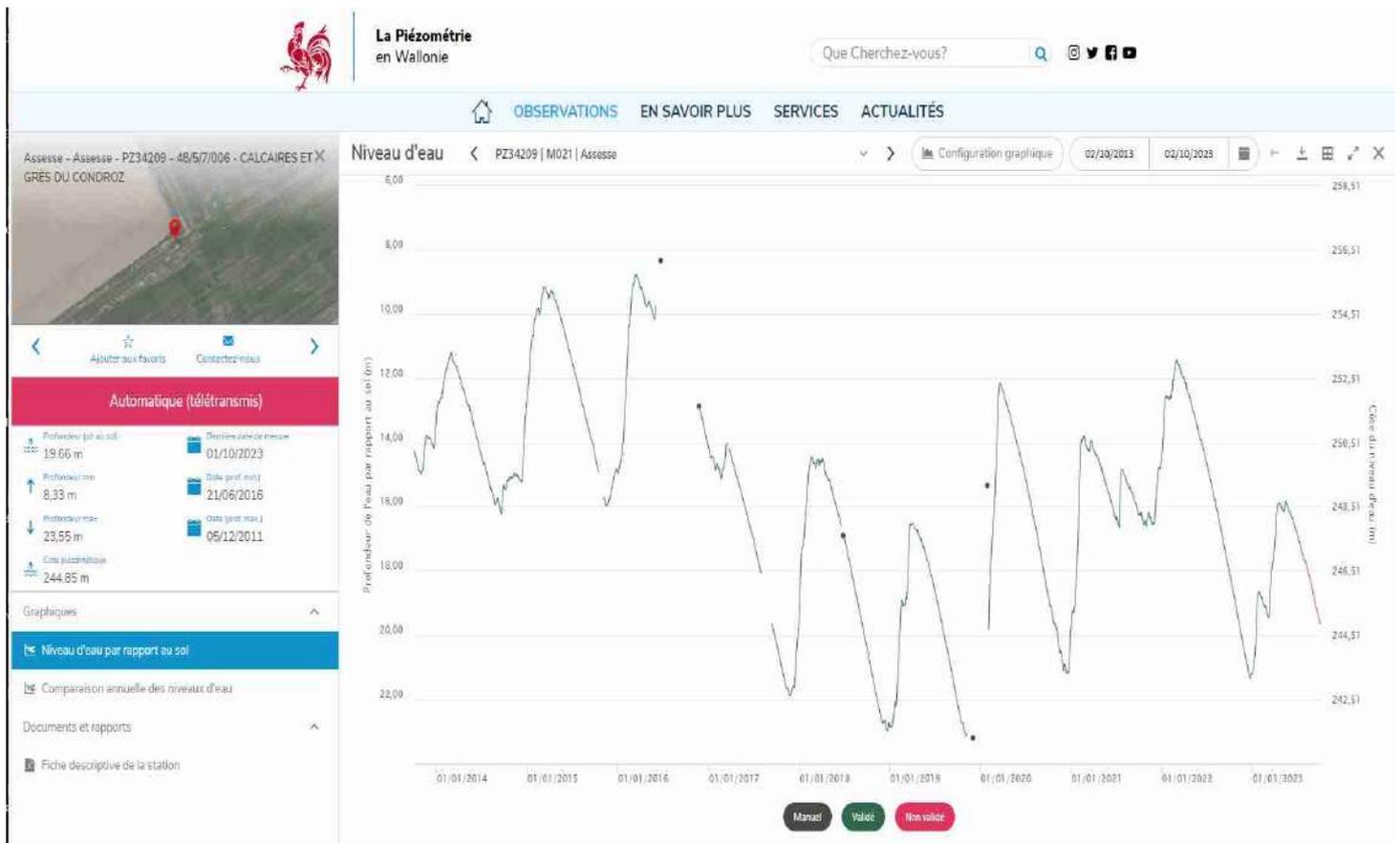


Fig. 6. Observations du niveau d'eau du piézomètre PZ34209 sur le site du SPW de 2013 à aujourd'hui.

L'analyse des données du piézomètre PZ34209 nous indique que l'oscillation de hauteur du niveau d'eau de la nappe phréatique a varié de 15,22 m de 2013 à aujourd'hui (fin 2023).

L'analyse des données du piézomètre PZ34209 indique également que l'oscillation annuelle du niveau d'eau de la nappe phréatique varie en moyenne annuellement de 8 m, voire plus.

L'analyse des données du piézomètre PZ34209 indique encore qu'en juin 2023 le niveau d'eau se situait au plus bas par rapport au niveau hivernal de 2022. Pour rappel, fin juin 2023 est la période de 7 jours sur laquelle s'appuie l'étude du promoteur éolien !

Nous avons également la chance de disposer d'un piézomètre de la société VIVAQUA à une centaine de mètres de l'éolienne n° 3 vers le Sud. Ce piézomètre de VIVAQUA est nommé « Captage de Crupet PZ7 ». Il se situe à proximité du ruisseau de « Mière ou le Crupet ».

L'analyse des données du piézomètre PZ7 de VIVAQUA indique que le niveau de nappe phréatique était à -7,08 m le 28 juin 2023. Ce niveau de hauteur d'eau de -7,08 m correspond exactement en termes de calendrier à la période de 7 jours de suivi par le bureau géologique ARTESIA. En revanche, contrairement aux affirmations du complément d'études soumis à l'enquête, ce niveau ne correspond pas à un niveau stabilisé car on constate que le niveau de l'eau était à seulement -2,33 m du sol le 28 janvier 2023. Donc, contrairement à ce qui est affirmé par le promoteur éolien, le niveau de la nappe phréatique dans la zone n'est pas stable. Il existe des oscillations qui sont en corrélation directe avec la quantité de précipitation, le niveau d'eau dans le ruisseau de Mière ou de Crupet et les prélèvements par captage.

Le piézomètre PZ7 de VIVAQUA confirme qu'il existe en 2023 une oscillation de 4,75 m entre mars et juin 2023. Les années précédentes (2020, 2021 et 2022), les oscillations ont atteint 8 m. Preuve qu'il est scientifiquement indispensable de réaliser l'étude sur une année.



Fig. 7. Tableau des hauteurs d'eau dans le piézomètre VIVAQUA. PZ7 par rapport au repère de mesure du sol, de 2019 à juin 2023. © Données VIVAQUA, tableau P. André.

À la lecture des données du piézomètre PZ7 proche des éoliennes 3 et 4, on constate que le niveau de la nappe phréatique était seulement à 89 cm de profondeur le 28 février, à 1,07 m le 27 janvier 2021, à 1,17 m le 26 janvier 2022 et à 2,33 m le 28 mars 2023.

2^{ème} plus longue période de sécheresse connue en Belgique !

Avancer que le suivi sur 7 jours en fin de période pluvieuse, fin juin 2023, permet de tirer des conclusions est un énorme mensonge au niveau scientifique. En effet, le promoteur éolien oublie de mentionner que les relevés ont été réalisés à la fin d'une vague de chaleur et de sécheresse exceptionnelle (32 jours sans pluie entre mai et fin juin 2023). C'est la 2^{ème} vague de chaleur la plus importante relevée par l'IRM depuis 1862. Le niveau de prélèvement (pompage) par la société VIVAQUA n'a pas été pris en compte également durant cette période alors que le niveau de la nappe phréatique est également corrélé à cet élément. Comme nous l'avons démontré ci-dessus, la nappe phréatique présente une oscillation annuelle très importante. Le suivi sur 7 jours fin juin 2023 correspond justement à cette oscillation vers le bas.

Les plus longues périodes de sécheresse observées à Uccle depuis 1892	
31 mars – 5 mai 2007	36 j
16 mai – 16 juin 2023	32 j
22 août – 20 septembre 1959	30 j
7 août – 4 septembre 1947	29 j
28 juillet – 22 août 1995	26 j
19 mars – 11 avril 1893	24 j
21 novembre – 14 décembre 1991	24 j
14 octobre – 5 novembre 1897	23 j
19 mai – 10 juin 1939	23 j
21 mars – 12 avril 2020	23 j

Fig. 8. <https://www.meteobelgique.be/article/nouvelles/la-suite/2515-bilan-de-la-vague-de-chaleur-de-juin-2023>.

Le tableau (Fig. 8) qui confirme la période de sécheresse exceptionnelle du 16 mai au 16 juin 2023. Durant 32 jours, il n'est pas tombé une seule goutte de pluie.

La station météo du réseau météo.net de Maillen située à moins de 2 km du site éolien en projet confirme (voir Fig. 9) qu'il n'est pas tombé une goutte de pluie durant une très longue période. Il y a eu une seule journée de pluie le 23 juin 2023.

Prétendre que les mesures du suivi piézométrique ont été effectuées en fin de période pluvieuse est encore un mensonge scientifique car on est en réalité juste à la fin de la 2^{ème} plus longue période de sécheresse observée en Belgique avec seulement une petite journée de pluie le 23 juin 2023 qui a été précédée de 32 jours sans aucune précipitation.

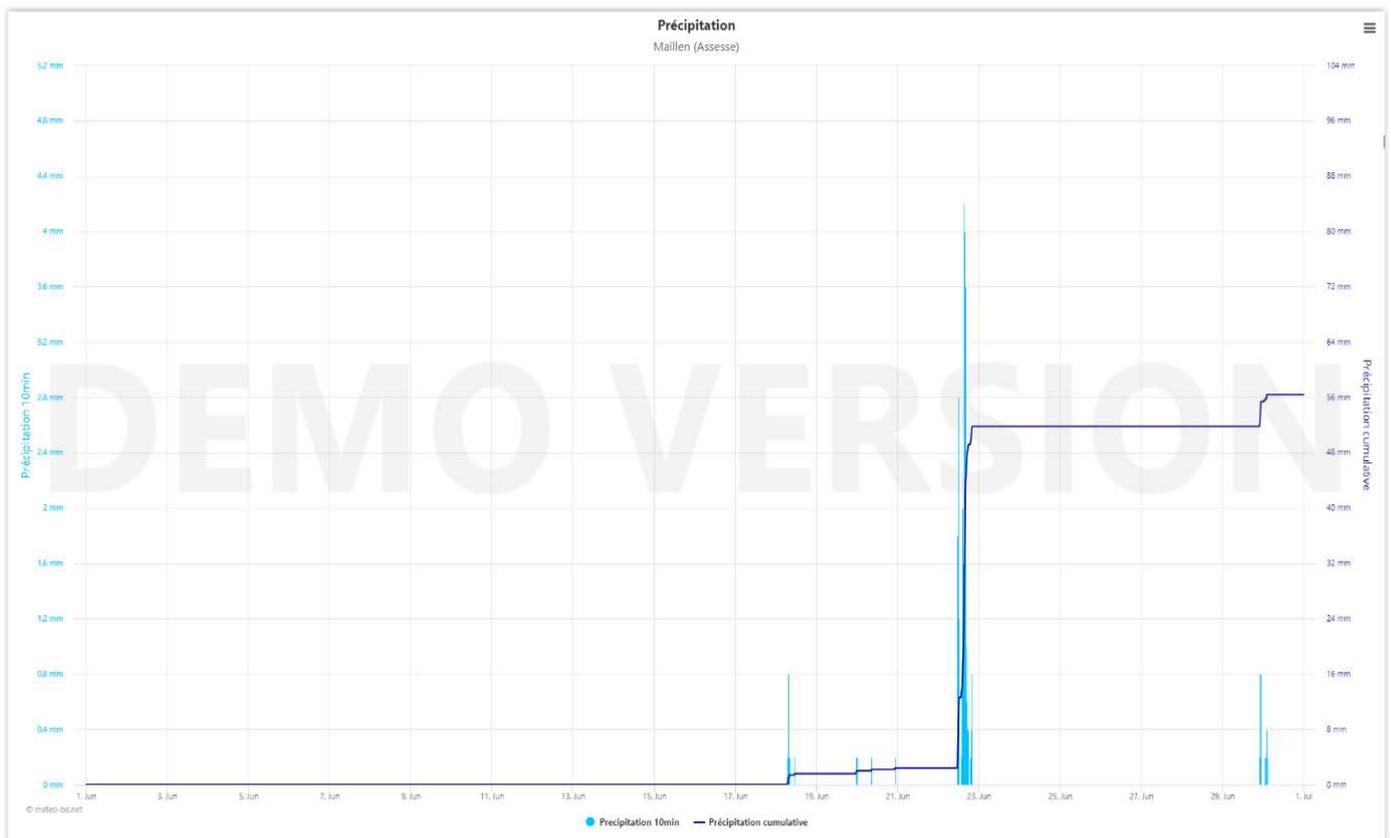


Fig. 9. Graphique des précipitations pour mai et juin 2023 de la station du réseau météo.net de Maillen. © M. Quevrain.

Les données des deux piézomètres de référence PZ34209 (SPW) et PZ7 (VIVAQUA) à proximité immédiate du site confirment qu'il est fantaisiste de vouloir tirer des conclusions scientifiques après un suivi de 7 jours en période de sécheresse, même s'il est tombé quelques millimètres de pluie aux alentours du 23 juin. 2023.

Les données des deux piézomètres de référence PZ34209 (SPW) et PZ7 (VIVAQUA) à proximité immédiate du site démontrent qu'il existe des oscillations annuelles importantes du niveau de la nappe phréatique pouvant aller au-delà de 8 m entre la surface du sol et le socle karstique en profondeur.

Les données des deux piézomètres de référence PZ34209 (SPW) et PZ7 (VIVAQUA) à proximité immédiate du site indiquent clairement que les fondations des éoliennes se trouveront à un moment de l'année sous le niveau de la nappe phréatique avec toutes les conséquences en termes de pression hydrostatique (remontée des fondations et déstabilisation) ainsi que les conséquences sur l'environnement, le réseau karstique et la zone de prévention du captage de Crupet.

En résumé, les données des deux piézomètres de référence PZ34209 (SPW) et PZ7 (VIVAQUA) à proximité immédiate du site imposent de ne pas autoriser l'implantation d'un parc éolien dans la zone.

Encore bien d'autres lacunes, incohérences, erreurs ont été relevées dans l'étude d'incidence sur l'environnement initiale du 2 au 31 janvier 2023 et le complément du 19 septembre au 18 octobre 2023. En voici un petit aperçu :

- Trois hauteurs différentes sont mentionnées de manière contradictoire pour l'éolienne 1 à Jassogne (150 m ; 165 m et 175 m).
- Deux puissances différentes pour le type de moteur sont indiquées alors que la demande porte sur une puissance de 3,6 MW, cela signifie que les calculs et les modélisations sont erronés.
- Les mesures de compensation à la suite de la destruction d'espèces et/ou d'habitats d'espèces (chauves-souris, oiseaux des plaines, etc.) sont beaucoup trop éloignées (plus de 5 km) et non efficaces, des mortalités sont causées.
- La Commission royale du patrimoine site et fouille de Wallonie n'a pas été interrogée.
- Plusieurs éoliennes seront visibles depuis le cœur de Crupet repris comme un des plus beaux villages de Wallonie
- La distance de garde n'est pas respectée par rapport à la zone de réservation ELIA (gestionnaire du réseau haute tension).
- La distance de garde par rapport aux lisières forestières n'est pas respectée.
- L'auteur de projet est volontairement imprécis sur les modifications des voiries communales (chemins d'accès) pour échapper au décret sur les voiries communales.
- Les analyses d'impacts sur l'avifaune sont incomplètes et incohérentes et la mortalité des chauves-souris est minimisée.
- L'inconfort visuel des habitations isolées n'est pas étudié.
- Les dépréciations immobilières sont ignorées.

Conclusions

Plus de 2.000 personnes ont manifesté individuellement leur opposition à l'implantation d'un parc éolien entre Assesse et Crupet dans le plus bel ensemble paysager du Condroz namurois et dans une zone de captage d'eau de distribution publique. Un collectif de citoyens a mené des recherches approfondies démontrant tant en droit qu'en fait (avec données scientifiques à l'appui) que le lieu d'implémentation du parc éolien n'était pas approprié et absurde à de multiples égards. Ces observations ont été délivrées aux autorités. Malheureusement, force est de constater que les fonctionnaires délégué et technique n'ont pas tenu compte des éléments fournis par le collectif des citoyens, ainsi que les 2.000 personnes qui se sont manifestées, afin de prendre leur décision en première instance. En effet, à la lecture des motivations de l'arrêté d'octroi partiel d'avril 2023, seuls les avis des instances consultées ont été pris en compte. C'est une situation inadmissible qui interpelle.

Comme nous venons de le démontrer également, le complément d'étude d'incidence soumis à l'enquête entre septembre et octobre 2023 est lui aussi lacunaire et incohérent au niveau scientifique. Il faut espérer que les autorités régionales entendent enfin les arguments des citoyens d'Assesse.

Par ailleurs, l'actualité très récente confirme qu'il est absolument indispensable d'appliquer le principe de précaution lorsqu'il s'agit de gestion de l'eau. Il serait totalement irresponsable d'autoriser les éoliennes entre Assesse et Crupet alors qu'elles se situent dans la zone du captage d'eau de distribution de VIVAQUA, à la verticale de sites karstiques et surtout que **les éoliennes sont couvertes de PFAS**. En effet, il faut savoir que les fluoropolymères (PFAS) sont utilisés massivement dans les peintures et les revêtements sur les tours et les lames des éoliennes, car ils offrent une résistance supérieure aux intempéries et une durée de vie accrue.

C'est donc aussi une question de santé publique. Le principe de précaution doit être appliqué. Ce permis éolien doit être refusé. S'il ne l'est pas, dans les prochaines années, le parc éolien s'étendra également jusqu'à Coux et Ivoy comme à Salazinne entre Spontin et Dorinne où récemment plus de 20 éoliennes sont annoncées pour l'extension du parc existant !!!

Pascal André

Deûs bias bokèts... è walon, s'i-vos-plaît !

Mès djins,

Voici deux chansons que j'ai écrites et qui évoquent Crupet, chacune à sa façon, sans être autobiographiques, à part quelques détails.

Vous pourrez entendre prochainement le groupe LORIOT, avec qui je chante ces chansons, dans l'émission *Showcase* sur *Matélé*. Ce sera le **samedi 9 décembre à 18h20**, puis quand vous voudrez ensuite sur le site www.matele.be.

En attendant, vous pouvez aller jeter un œil — et une oreille — sur notre site internet www.loriot.online. Vous pouvez aussi nous trouver sur *Youtube* et *Facebook*, et vous pouvez même nous y écrire ce que vous en pensez.

À tot rade !

Xavier Bernier

Dicauce

1. Waye ! Là qu'i lût d'djà
Lès sèt' solias¹
èt mi, dji m' dispiète su l' rimouye²
Staurè au mitan dès guèrnouyes

Pâr nêt, è m' pôve tièsse
Lès laïdès bièsses,
Sins lauke, ont dansè l' rigodon
Avou dès diâles èt dès nûtons

Èt bouchi su l' tauve - qué trayin !
à m' fè dismantchi tos mès dints
Dj'a m' bouche come si dj'aureu strouflè
L'amougni « gout pèchon » da m' tchèt

Dj'a pièrdu mi-âme al dicauce
èt c'èst vos, bèle vèjène, lès causes

2. On m' riwaîteut d' crèsse
èyîr al fièsse,
Maîs dji v's-ètind co : « Quî v'là quî ? »
Su l' tims qu' su l' plin, lès baraquîs

Satchint su l' rodje twèle
Do carousèl
« Qué novèle, Zande ? On n' vos veut pus
Qué bon vint v's-amwin.ne audjoûrdu ? »

Vos-ouy qui d'jint mirabilia³
Èt vos mots qui tchantint, Julia
Avau lès notes d'ârmonica⁴
Dji n'a co rin vèyu d' si bia

Kermesse

1. Ouïe ! C'est déjà
Plein soleil
Et moi, je me réveille sur la prairie
Couché au milieu des grenouilles

Toute la nuit, dans ma pauvre tête
Les laides bêtes
Ont dansé sans répit
Avec des diables et des lutins

En frappant sur la table - un boucan
À déchausser mes dents !
Ma bouche est comme si j'avais mangé
Les croquettes « goût poisson » de mon chat

J'ai perdu mon âme à la kermesse
Et c'est ta faute, belle voisine

2. On me regardait de travers
Hier, à la fête
Mais je t'entends encore : « Qui voilà ? »
Pendant que, sur la Plaine, les forains

Tiraient sur la toile rouge
Du carrousel
« Quoi de neuf, Alexandre ? On ne te voit plus
Quel bon vent t'amène aujourd'hui ? »

Tes yeux qui disaient des merveilles
Tes mots qui chantaient, Julia
Au milieu des notes d'accordéon
Je n'ai encore rien vu de si beau

¹ Littéralement : « luire les sept soleils »

² *li rimouye* est la prairie où l'on étendait le linge à même l'herbe pour le blanchir; une petite maison située rue Basse, tout près du Moulin des Ramiers, porte ce nom.

³ *fè mirabilia* : faire des miracles c'est une expression empruntée directement au latin d'église.

⁴ C'est un faux ami : ce n'est pas l'harmonica (que l'on nomme en wallon *musique à bouche*).

Dj'a pièrdu mi-âme al dicauce
èt c'est vos, bèle vèjène, lès causes

3. Mâria, quéne ribote !
Èt bwâre dès gotes
Èt lès pintes qu'ont tchèyu à blames¹
Por mi sayi d' mi r'mète d'adram'

Padrî vosse djârdin
Dj'a ridè dins
Dès bèlès laudjès frèchès flates
Po fini, rotant à quate pates

Dj'a distchurè mès mousemints d' doû
Aus purnalîs d'èmon Dossogne
Èt dj' m'a stî staurè dins lès broûs
Maîs dj' wadjereu qui l' bon Diè 'nn'a sogne

Come di s' prumî londi d' dicauce
èt c'est vos, bèle vèjène, lès causes

Foû dol gayole

1. Come dès p'titès-atatches
Plic-ploc ètur lès plis
Lès clotchîs s'ont stitchi

Èt l' solia lume à tatches
Li stofe mau ristindûwe
Do payis qui nos r'mûwe

Djokans-n' èt n' pont fè d' brut
Assîtoz-v' don, tchîproûle²
Mi crapaude, rapauje-tu,

Po carèssi li vroûl
Dès pachis èt dès bwès
Nos-ôtes deûs, mi p'tit spwè³

Foû dol Gayole

Mi keûr ètur vos deugts⁴ :
On mouchon d' teut

Foû dol Gayole

*J'ai perdu mon âme à la kermesse
Et c'est ta faute, belle voisine*

*3. Sapristi, quelle soirée !
On a bu du péquet
Et les bières ont plu
Pour essayer de me remettre d'équerre*

*Derrière ton jardin
J'ai glissé dans
De belle larges bouses humides
Finalement, à quatre pattes*

*J'ai déchiré mes vêtements de deuil
Sur les prunelliers de chez Dossogne
Et je me suis vautré dans la boue
Mais je parie que le bon Dieu s'en soucie*

*Comme de son premier lundi de kermesse
Et c'est ta faute, belle voisine*

Hors de la cage

*1. Comme de petites épingles
Dispersées entre les plis
Les clochers se sont plantés*

*Et le soleil, morcelé, éclaire
L'étoffe mal repassée
Du pays qui nous émeut*

*Arrêtons-nous en silence
Assieds-toi, ma petite
Apaise-toi*

*Pour caresser le velours
Des prés et des bois
Toi et moi, ma petite*

Hors de la cage

*Mon cœur, entre tes doigts :
Un moineau*

Hors de la cage

¹ Littéralement : « à flammes ».

² Littéralement : « musaraigne » ; à Crupet, on dit plutôt *tchîprète*, mais ça ne m'arrangeait pas pour la rime...

³ Littéralement : « mon petit pivert ».

⁴ Nous avons eu de grandes discussions avec mon père et d'autres connaisseurs du wallon de Crupet, sur ces deux vers, pour savoir si on disait *deugts/teut* (formes liégeoises) ou *dwègts/twèt* (formes namuroises)... Le débat n'est pas tranché, si vous avez un avis sur la question, n'hésitez pas à m'en faire part !

Su lès rôyes di vos mwins
Lès vôyes di d'mwin

2. As-s' ètindu ? Qu'è dis-s' ?
Dandj'reû qu' c'è-st-on nièrson
Qui ramechîye dins l' bouchenis'

Non.na : trwès p'tits tassons !
Ô ! L' bèle pitite troupléye
Qui sbritche di d'zeû l'uréye !

I courenut dins nos pîds
Al cwane do Bwès dès Rotches
Èt l' mame qui sût padrî !

Au bon timps, dj'aude è m' potche
Si en cas on p'tit sou
Po si dj'ètind l' coucou¹

Foû dol Gayole

Mi keûr ètur vos deugts :
On mouchon d' teut

Foû dol Gayole

Su lès rôyes di vos mwins
Lès vôyes di d'mwin

3. Nos l's-arindjerans su l' tauve
Lès bokèts d' pause po cûre
Lès galètes ; po fè l' taute

Nos l's-îrans qwêre ol cauve,
Lès pomes ; èt l' suke èt l' bûre,
À make, qu'on l's-î va spaude !

Foû dol Gayole

Mi keûr ètur vos deugts
On mouchon d' teut

Foû dol Gayole

Su lès rôyes di vos mwins
Lès vôyes di d'mwin

*Sur les lignes de ta main
Les routes de demain*

*2. Tu as entendu ? Quoi ?
C'est sûrement un hérisson
Qui remue dans les buissons*

*Mais non ! Trois petits blaireaux
Quelle belle petite bande
Qui surgit du haut du talus !*

*Ils courent dans nos pieds
Au coin du Bois des Roches
Et leur maman les suit*

*Au printemps, je garde en poche
Un petit sou, au cas où
J'entendrais chanter le coucou*

Hors de la cage

*Mon cœur, entre tes doigts :
Un moineau*

Hors de la cage

*Sur les lignes de ta main
Les routes de demain*

*3. On alignera sur la table
Les pâtons pour cuire
Les galettes ; pour faire la tarte*

*On ira chercher dans la cave
Les pommes ; le sucre et le beurre,
On en mettra tout plein !*

Hors de la cage

*Mon cœur, entre tes doigts :
Un moineau*

Hors de la cage

*Sur les lignes de ta main
Les routes de demain*

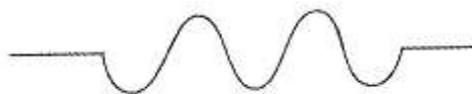
¹ Vous connaissez sans doute cette croyance populaire de chez nous — c'est ma grand-mère Julia PEESSE qui me l'a transmise — qui dit que si vous avez un peu d'argent en poche au moment où le coucou chante pour la première fois (souvent en avril), vous en aurez toute l'année.

La Cigogne noire à Crupet : le retour

Déjà signalée par Pascal André, dans le Crup'Échos de novembre 2019 (n°99, p. 25), la Cigogne noire nous a encore rendu visite cette année.

Si on prend le temps d'observer attentivement l'illustration (Fig. 1), elle a

- les yeux cernés de rouge chez l'adulte ;
- le bec paraissant légèrement convexe ;
- une taille de 85 cm, une envergure de 1,85 à 2 m et un poids de 3 kg ;
- son plumage est essentiellement noir avec des reflets verts et pourpres chez l'adulte ; le blanc est limité au ventre et aux aisselles ;
- le jeune a un bec et pattes jaune-vert et un plumage brun noirâtre.



VOL Puissant, direct, ailes planes et digitées (les plumes forment des doigts). Battements appuyés et longs planés. Pratique le vol à voile dans les courants ascendants.

Fig. 1. Cigogne noire (*Ciconia nigra*) et schéma de son vol.

Oiseau migrateur, la Cigogne noire passe l'hiver en Afrique et traverse, isolément ou en petits groupes, le Sahara, Gibraltar ou le Bosphore, en fonction des couloirs de migrations pour s'installer en Europe de mai (un mois plus tard que la Cigogne blanche) à août. Son défi majeur est d'échapper aux collisions, empoisonnements, électrocutions et éoliennes tout au long de ses migrations.

Habitat

La Cigogne noire, farouche, fuit l'homme. Dans une forêt composée généralement plus de feuillus que de résineux, la distance moyenne entre le nid et la lisière est de 1 300 m et à une distance moyenne de 900 à 1 500 m d'une route ou habitation. Se nourrissant surtout de grenouilles et d'insectes, la stabilité et la qualité des cours d'eau apparaissent comme des éléments influant sur les sites de nidifications. On dit que le retour du castor l'aurait favorisée dans certaines contrées, grâce à ses barrages qui multiplient les plans d'eau.

La Cigogne noire construit un nid énorme. Son diamètre dépasse en général 1 m 20, parfois 2 m pour une épaisseur de 50 cm, voire trois fois plus. Le poids des plus gros avoisine une tonne. La plateforme est en général établie dans un chêne, sur une grosse branche latérale à la base du houppier et peut être utilisée plusieurs années de suite.

Les Cigognes noires mâle et femelle couvent pendant 5 semaines les 2 à 4 œufs pondus entre mai et juillet.



Fig. 2. Une cigogne noire photographiée dans un jardin de la rue Basse, près de la Ramonette. © C. Moline, juin 2023.

Puis les poussins passent 9 à 10 semaines au nid. Ainsi, le couple doit choyer sa progéniture pendant plus de trois mois.

Pendant les longs mois qu'elle passe au nid, la cigogne doit éviter la martre, sa pire ennemie. Plus le nid est construit loin du tronc, moins le mustélide arriverait à ses fins. L'autour des palombes et le grand-duc sont également dangereux. Un feuillage dense au-dessus du nid serait la meilleure protection contre les rapaces.

Répartition

En Condroz, elle est connue ou suspectée tout au long de la Fagne et ponctuellement à l'est de la Meuse (Sorinnes-la-Longue).

Effectif

En Wallonie, la population était estimée de 75 à 95 couples, répartis entre le Condroz (4 à 7), la Fagne (4 à 6), la Famenne (63 à 76) et la Lorraine (1).

L'état précis de la population reproductrice est difficile à connaître en raison de la discrétion des oiseaux sur les sites de nidification, de la difficulté de prospecter les massifs forestiers, du secret qui entoure les nids et des déplacements importants que peuvent effectuer les oiseaux en quête de nourriture. On connaît le cas de 2 aires occupées distantes de 1,2 km et de deux autres séparées de moins de 3 km et occupées trois années consécutives.

Geneviève Boutsen



Fig. 3. Une cigogne noire en vol sur Panser. © P. André, 2019.

Sources

Jean-Philippe Paul, *Cigogne blanche, Cigogne noire* in *La salamandre*, mars 2023.

Atlas des oiseaux nicheurs de Wallonie, Aves, 2010.

Oiseaux de France et d'Europe, LPO, Larousse, 2011.

Le guide ornitho, Guide Delachaux, 2015.



Vidange de fosses septiques • Puits perdus et citernes à eaux • Débouchage de canalisations

www.vidangebotton.be – vidangebotton@hotmail.be



In memoriam



Henri Bernier est né le 10.05.1936 au sein d'une famille qui exploitait la ferme du Trou d'Herbois. Son frère André et sa sœur Bernadette le rejoindront respectivement en 1937 et 1939.

Pour son 4^e anniversaire, Hitler lui offrit comme cadeau la guerre qui le jettera, avec sa famille et des voisins, sur un chariot tiré par des chevaux sur le chemin de l'exode. Ce n'était pas assez et trois jours plus tard les stukas nazis bombardaient leur colonne de réfugiés à Saint-Aubin faisant plus de 36 morts dont sa maman Zélie ! S'ensuivit une fuite en avant qui les emmena en Ardèche dont ils ne revinrent qu'au mois d'août pour retrouver leur papa revenu dès la fin de la campagne des 18 jours.

Breveté pilote de chasse à 20 ans, le 26 mai 1956 sur le METEOR, un des tous premiers avions à réaction issus de la seconde guerre mondiale, il a volé ensuite sur d'autres avions militaires : HUNTER CF100, F104. FOUGA MAGISTER (il fit partie de la patrouille des Diables Rouges) et plus tard sur les bien-connus C130. Pensionné à 42 ans comme Commandant-pilote, il reprendra du service dans l'aviation civile chez le transporteur de fret DHL jusqu'à sa pension définitive à 65 ans. En tout, quelques 12.500 heures de vol (militaires et civiles confondues). Son interview par les amis de Crupet peut être consultée dans le Crup'Échos n°62 (mars 1993).

Henri était resté très attaché à son village et avait émis le souhait de reposer dans le caveau familial. Il est décédé à Ottignies le 11.09.2023.



Fernand Quevrain nous a quittés le 08.08.2023 à l'âge de 66 ans. Il était le fils de Pierre, dit Pierrot, et de Claudette Pesesse, tous deux Crupétois. Il était le papa de deux filles Sophie et Julie (décédée le 27.12.2021).

Ainé d'une fratrie de 6 enfants, il était connu pour être courageux, gentil, serviable et toujours de bonne rencontre. Il était impossible de se disputer avec lui.

Il a effectué une grande partie de sa carrière professionnelle en qualité d'électricien dans des pays tels que l'Algérie, le Liban, la Libye, l'Iran, l'Irak... Le Bangladesh également où, à force de manger uniquement du poulet pendant 6 mois, il perdit 12 kilos. Par la suite, il a créé sa société et rencontrait beaucoup de succès. Il était respecté et aimé par les membres de son personnel.

Voici quatre ans, il était parti vivre avec son épouse dans le sud de la France. Il adorait observer les astres, mais aussi les superbes couchers de soleil sur Barjac dont il ne manquait jamais de nous faire profiter via Facebook. « *Il a vécu dans les nuages, il les a traversés pour atteindre les étoiles* ».



Roger Quevrain est né à Crupet le 07.05.1930 et y a vécu toute son enfance. Il était le fils d'Alphonse Quevrain et d'Augusta Bodart. Après son mariage avec Joséphine Labbé, il s'établit à Hermetton-s/Meuse. Le couple eut une fille Fabienne et deux petites-filles, Élise et Laura.

Roger était resté très attaché à Crupet et demandait régulièrement des nouvelles de ses habitants. Il attendait toujours avec impatience la parution de Crup'Échos dont il était un fervent abonné. Il est décédé à Hermetton-s/Meuse le 25.07.2023.



Daniel Delsipée était né à Namur le 20.07.1954 et est décédé inopinément à Beez le 06.10.2023. Il n'était pas Crupétois, ni par la naissance, ni par la résidence. Néanmoins Crup'Échos souhaite le mettre à l'honneur, car durant 35 ans il a animé les kermesses crupétoises avec ses différentes loges foraines. Il était encore présent fin septembre pour la kermesse 2023.

Les jeunes et les moins jeunes de Crupet ne l'oublieront pas.

Crup'Échos présente ses sincères condoléances aux familles éprouvées.

& FUNÉRAILLES FUNÉRARIUM HENNUY

Monuments et
accessoires mortuaires



Rue de la Croix Limont, 6 - 5590 Ciney

Rue de Lenny, 107 - 5360 Natoye

Rue Julie Billiard, 34 - 5000 Namur

083 21 50 50 – 0475 64 16 82 – 083 65 79 89

pf.hennuy@skynet.be

Le Pachis



TAVERNE
RESTAURANT

Rue Haute, 8 - 5332 CRUPET - Tél.: 083 68 99 10

JardiSart

PÉPINIÈRES - JARDINERIE
ARCHITECTE & CRÉATION
DE JARDINS

Chaussée N.IV, 25
5330 SART-BERNARD

081 40 01 84

www.jardisart.be

Votre fidèle fournisseur

JOASSIN

— Combustibles — Sables — Gravier — Pellets

NOUVEAU
Pellets

AUTRES DÉPARTEMENTS À
VOTRE SERVICE:
MARIJUT, PÉTROLE, SABLES,
GRAVIERS décoratifs, CABINE
DE SABLAGÉ, TERRE À RABIE

081/73.71.42

Rue Fernand Marchand, 1 • 5020 Flawinne • www.joassin.com

AUTOS PASSION

0479 26 48 23

Le tilleul a perdu ses jolies couleurs, la marche gourmande est complète et la cloche de saint Nicolas terrorise les petits Crupetois, les fêtes de fin d'année ne sont pas loin!

Si vous cherchez un cadeau original à déposer sous le sapin, nous l'avons trouvé...

Une maquette du donjon!

Elle trône actuellement dans la vitrine de « La boîte à train », magasin de référence en matière de modélisme, situé rue du Pont à Namur, juste en face de la Halle al'Chair.



UNE MAQUETTE DU DONJON

Cette maquette est produite par la société *Aedes Ars*.

Bien connue des amateurs du genre, cette firme espagnole se spécialise dans la fabrication de mosaïques et de kits de montages destinés à la reproduction, à l'échelle, de diverses monuments.



Châteaux, ponts, églises, fermes traditionnelles, si ce n'est pas la renommée de ces ouvrages architecturaux qui prime, ils sont cependant tous représentatifs de la culture dont ils émanent.

Sans être chauvin, il n'est donc pas étonnant, mais oh combien jouissif, qu'ils aient choisi notre beau donjon de Crupet pour côtoyer le temple de Kukulcàn, le pont de Mostar ou les ruines de Stonehenge.

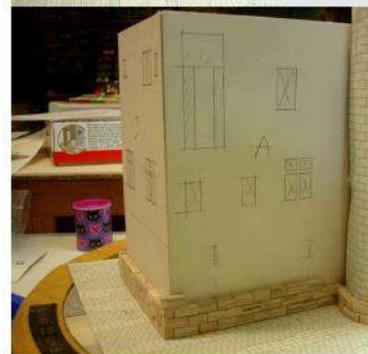
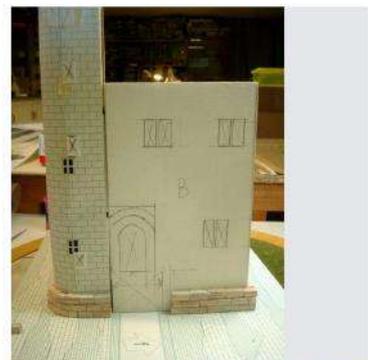
Nous nous sommes renseigné sur cette petite merveille et vous présentons, pas à pas, le travail incroyable réalisé par **Myriam Lemaitre**, passionnée de maquettes qui nous a autorisé à exposer ici toutes les étapes qui lui ont permis de magnifier celle-ci.

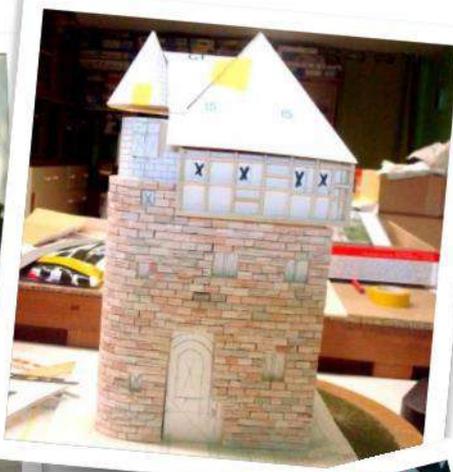
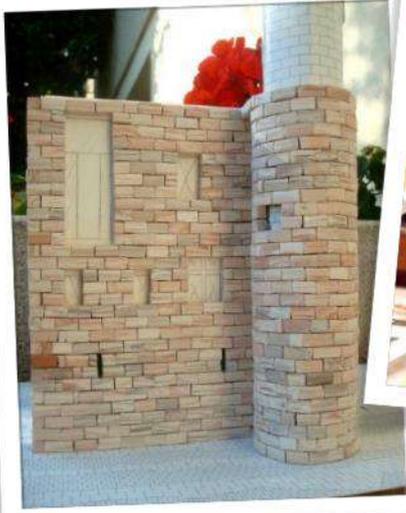


Les kits *Aedes ars* contiennent tout le matériel nécessaire à la réalisation de base, ainsi qu'une notice détaillée en plusieurs langues dont le français. En enquêtant sur le travail des modélistes, on constate cependant que ceux-ci n'hésitent pas à rectifier certains plans ou à utiliser des matériaux supplémentaires afin de perfectionner leurs réalisations.

Ainsi, dès la première étape de construction, qui consiste à assembler les gabarits en carton rigide afin de former l'ossature de la maquette, Myriam s'est rendue compte que les emplacements et les formats des fenêtres proposés ne correspondaient pas exactement à ceux de notre château. En professionnelle, elle a donc réalisé un gabarit plus détaillé.

Nous notons également que la création du kit, ainsi que le montage qu'en a fait Myriam, étant antérieurs, ils ne tiennent pas compte des modifications récentes apportées au donjon lors de sa dernière rénovation.

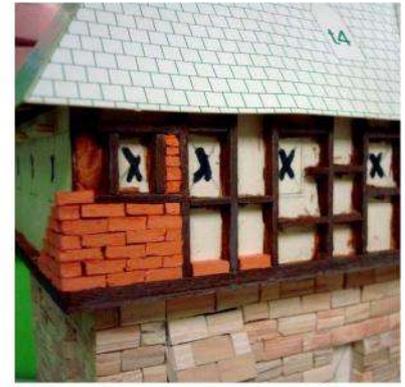




Une fois l'ossature montée, place à la maçonnerie. Les pierres sont en céramiques et présentent différentes dimensions. Quoique légèrement rosées, elles proposent une imitation assez réaliste de notre pierre locale.

Myriam a ensuite placé les chevrons du colombage.

Ceux-ci ont été peints avec minutie.



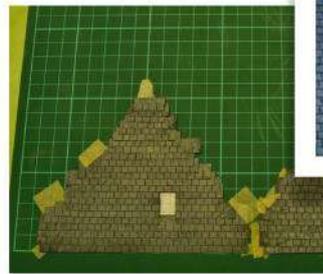
En revanche, les briques proposées dans le kit ne lui semblaient pas d'une teinte suffisamment contrastée par rapport à la pierre. Elle a donc fabriqué ses propres briques en pâte à modeler de couleur rouge, à partir d'un gabarit fait maison.



Après avoir protégé les colombages avec du tape, toute la maçonnerie est rejointoyée à l'aide d'un mélange composé de l'enduit de lissage agrémenté de quelques gouttes d'acrylique beige. Le tout est ensuite poncé à la lime.



Pour le toit, chaque ligne d'ardoises est soigneusement découpée puis collée sur le gabarit afin de rendre la superposition la plus réaliste possible. Le tout est ensuite fixé au corps du bâtiment.



Le travail réalisé lors pour les finitions est incroyable. Vous pouvez admirer les châssis de toit, les zingueries, l'encadrement et le fond de chaque fenêtre, l'aspect granuleux des pierres entourant la porte. Pour chaque étape, notre maquettiste a ajouté sa touche afin d'obtenir le rendu le plus proche possible de la réalité.



Cet article est bien court pour rendre compte des heures de travail que représente une telle réalisation. Le résultat est incroyable de réalisme.

Si vous désirez vous lancer vous aussi dans cette aventure, sachez que Myriam Lemaitre a travaillé durant 10 mois à la réalisation de ce chef d'œuvre. Ne pensez donc pas que vous parviendrez à un tel résultat en suivant uniquement le kit *Aedes*.

Cependant, l'artiste détaille toutes les étapes de son travail sur le blog « *les maquettistes* ». De l'utilisation des boîtes d'œufs au rendu des taches d'humidité sous les fenêtres, son témoignage regorge de ses astuces de professionnelle.

Nous la remercions chaleureusement, ainsi que son compagnon-architecte-coach-photographe, pour avoir accepté de partager avec nous sa passion.

Encore bravo, il est aussi beau que le vrai!



Florence Grandjean

Apparemment, la réalisation de répliques de la maison forte de Crupet semble être un loisir très apprécié.

En octobre 2018, Monsieur Michel Baudot, âgé de 97 ans, habitant Wiers (près de Péruwelz, en Hainaut) et modéliste passionné, a offert une très belle maquette aux propriétaires.

Cette réalisation toute personnelle lui a demandé des centaines d'heures de travail.



Les pierres sèches de la chapelle Saint-Roch

Le 22 septembre a eu lieu l'inauguration du mur en pierres sèches entourant la chapelle Saint-Roch, « sèche » étant un qualificatif pour le moins paradoxal eu égard à l'énorme averse qui se déversa juste au moment d'entamer les discours. Cette inauguration aurait déjà dû avoir lieu plus tôt, mais les contraintes dues aux aménagements du centre du village en ont reporté la date. En effet, Jonathan Demeester (Terre & Pierre) avait réalisé son travail dès septembre 2021.

Dans son discours, Marcel Dauwen a mis en avant la parfaite collaboration entre l'asbl APPEL, l'asbl Qualité-Village-Wallonie et les services communaux pour finaliser ce projet. On notera par ailleurs que la Commune a acheté le terrain sur lequel est bâti le mur et que l'OTA a fait poser un panneau explicatif trilingue semblable à ceux déjà visibles dans le village. Une question fut aussi posée : quel sera le prochain chantier de rénovation proposé par Marcel ?



Fig. 1 & 2. Une inauguration sous la pluie et le nouveau panneau explicatif. © J.-F. Jandrain, 22.09.2023.



RÉPAR-CUIR
 Rue St Joseph, 9 - 5332 CRUPET
 083 69 96 82

Vêtements, cuir daim - skaï - mouton retourné, ...
 Technique spéciale de vulcanisation sur cuir lisse,
 réparation de déchirures, trous, griffes, brûlures, ...

CORDONNERIE
 Chaussures, sacs, vestes en cuir, ...

CERTIFIÉ PARBOT et AMBIORIX
 Membre de la Fédération nationale de la chaussure

Rue Léopold, 4 - 5500 DINANT
 0474 39 99 13

TECHNIQUE SPÉCIALE DE VULCANISATION

Les animations de fin d'été : un franc succès

La fin d'été a été particulièrement animée cette année. Il y eut d'abord l'énorme affluence (plus de 1.600 personnes) lors de la marche ADEPS organisée par l'asbl PARC le 27 août.

Ensuite, lors des Journées du Patrimoine des 9 et 10 septembre, les jardins de la maison forte ont accueilli environ 650 visiteurs, des visites guidées expliquant la restauration du bâtiment et les découvertes qui y ont été faites.

Ce fut un beau succès, mais loin de celui de l'événement « Balades & Vous » organisé au même endroit le 1^{er} octobre par la Maison du Tourisme Condroz-Famenne. Il faut dire que la météo estivale et le bar tenu par le Lions Club de Ciney ont bien aidé à la réussite de cette journée.

Elle commença déjà très bien par un magnifique petit déjeuner composé uniquement de produits locaux et servi dans la grange. Les visites guidées et balades libres se sont ensuite succédées tout au long de la journée autour de trois thèmes : patrimoine, nature et « minouche ». Le char à bancs tracté vers Ivoy et Maillen a certainement eu le plus de succès. Et c'est bien après 18 h, heure théorique de clôture, que la fête a pris fin.

Au total on estime qu'il y a eu plus de 1.500 visiteurs, dont plus de la moitié a participé aux visites et balades. C'est deux fois plus que pour le même événement organisé en 2022.

Sans oublier que le week-end précédent s'était tenue la kermesse, qui elle aussi a bénéficié d'une météo plus que clémente.

Crupet reste décidément un pôle d'attraction touristique où on ne s'ennuie pas.



Fig. 1 à 4. Quelques vues de « Balades & Vous », la journée commençant par un magnifique lever de soleil sur la maison forte.
© H. Labar, 01.10.2023.

Hugues Labar

Le Festival théâtral Thierry Bernier

Le week-end du 3 au 5 novembre dernier a eu lieu le 1^{er} Festival de Théâtre Amateur d'Assesse, avec des pièces jouées notamment à Crupet. Il s'agissait d'une organisation de l'ACSTA, sous l'égide de son Président, Roger Frippiat, avec la collaboration de PARC et Artmonie.

Par amitié et fidélité à son ami, notre regretté Thierry Bernier, Roger a décidé de baptiser son festival du nom de ce dernier, ce dont nous sommes fiers et très heureux. Voici un extrait de son discours inaugural.

« J'ai l'honneur et le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à ce festival de théâtre amateur.

À cet instant, je ne peux m'empêcher de penser à quelqu'un, qui, là-haut où il se trouve, jette un regard bienveillant sur ce moment avec son sourire malicieux qu'on lui connaissait. Je me rappelle aussi toutes ces années où nous avons organisé plusieurs festivals de théâtre amateur.

Vous avez compris que j'évoque mon ami Thierry Bernier.

Homme de Culture, il a créé en 2004 la troupe de théâtre Artmonie, troupe qui va vous interpréter ce soir leur dernière pièce « Une deuxième chance », pièce écrite par sa fille Aurélie qui a pris le relais pour notre grande joie.

Il a créé pas moins de 14 pièces de théâtre, il a également écrit un polar intitulé « La boîte à cigares ». Il est en quelque sorte le Georges Simenon de Crupet, village dont il était éperdument amoureux.

J'ai eu l'immense chance de le côtoyer durant une vingtaine d'années. C'est une des meilleurs plumes que j'ai connu pour avoir eu l'occasion d'apprécier son art de l'écriture, voire déguster ses textes et ce dans une relation d'amitié sans faille.

Il me paraît dès lors tout à fait légitime de lui rendre hommage ce soir en lui dédiant solennellement ce festival. »

Notons qu'à l'occasion de ce festival, la troupe Artmonie a proposé deux nouvelles représentations de sa dernière pièce « Une deuxième chance ».



Marcel Pesesse

Technique et nature
HERBIET
Jardin



Rue de Lustin, 47 B
5330 Maillen
083/ 65 55 45
www.herbietjardin.be

Des tableaux interpellants

Pierre Canivet, d'Assesse, nous a fait parvenir la photo d'un tableau qui ne peut laisser un Crupétois indifférent.

Il s'agit d'une huile sur bois de 18 cm sur 25 cm, appelée « *Fête champêtre* », attribuée au peintre anversois Abel Grimmer. Ce tableau était exposé à la célèbre foire BRAFA, à Bruxelles, du 29 janvier au 5 février dernier.



Fig. 1. La « *Fête champêtre* » mise en vente à la BRAFA 2023. © P. Canivet, 04.02.2023.



Fig. 2. La « *Fête champêtre* » vendue par Christies en 2014.
© www.christies.com/en/lot/lot-5847762.

D'emblée la ressemblance avec le manoir de Crupet s'impose. Et la présence de la tour à gauche de l'entrée renforce cette impression. De même, l'extension à droite, avec un toit incliné, nous fait penser à la latrine de la façade sud de notre maison forte. Le tout étant en outre posé au centre d'un étang. Tout cela nous incite à croire que le peintre a trouvé son inspiration après être passé par Crupet.

Pour le reste, évidemment, ce n'est pas une vue de Crupet, d'autant plus qu'à l'époque la ferme et les murs de ceinture avaient déjà été construits.

En outre, la tour d'escalier y est carrée alors que l'originale est ronde. Et que dire de la porte d'entrée qui s'ouvre directement sur l'eau ... un peu comme à Venise !

Ce tableau est plus que vraisemblablement la copie d'un autre, peut-être réalisée par un élève. En effet, nous avons constaté qu'un tableau reprenant le même thème, et attribué au même peintre, avait été vendu chez Christies en 2014 pour 87.900 €. Ce tableau est aussi considéré comme une allégorie de l'été.

Abel Grimmer serait né à Anvers en 1575 et y décédé en 1619 (dates incertaines). Dans le même style que Pieter Brueghel l'Ancien, il aimait représenter des scènes de la vie quotidienne, avec un certain humour (voire plus, considérant les ébats des deux personnages en bordure de l'étang).

Hugues Labar

LA GROTTTE SAINT-ANTOINE À CRUPET Patrimoine d'un des plus beaux villages de Wallonie

En 1903, était inauguré au cœur de Crupet, actuellement labellisé « un des plus beaux villages de Wallonie », un édifice fait de blocs de roche locale et de tonnes de ciment. Le tout a été porté et assemblé à bout de bras et à l'aide de quelques palans, cabestans et câbles par les villageois enthousiasmés par le projet de leur bon curé. L'abbé Gérard (1840-1932) élevait ainsi sa grotte de saint Antoine, avec la représentation de la mort du saint, deux de ses miracles – celui de la mule et celui du prêche aux poissons –, son mendiant et surtout son diable chassé par le jeune saint en habit d'enfant de chœur. Deux archanges terrassant le démon et saint Antoine portant l'Enfant Jésus se dressent sur la partie haute de cet édifice relevant d'une étonnante curiosité formelle, technique et stylistique du tout début du 20^e siècle. Les statues en fonte de fer et en plâtre peint ont été commandées à l'un des grands ateliers d'art religieux de l'époque : l'Institut catholique de Vaucouleurs (France, Dpt de la Meuse) fondé en 1865 par Martin Pierson.

Attirant de très nombreux pèlerins attachés au saint patron pour ses bienfaits réputés – en particulier pour retrouver les objets perdus –, le lieu devient, lors de la célébration de ses nombreux lustres, prétexte à de grandes processions et festivités rassemblant dévots et villageois. La ferveur religieuse cèdera le pas à la curiosité de découvrir cette construction, à la réputation de son diable, dépassant celle de celui qui devait le faire fuir.

Le nouvel aménagement complet du site, allie une meilleure visibilité et une approche piétonne aérée et conviviale, tant pour la grotte que pour l'Office du tourisme dont l'accès dévoile l'arrière du monument et le pré de la Vierge, à proximité immédiate de l'église Saint-Martin. Le lieu garde toute sa magie pour qui a la curiosité d'y déambuler.

Un classement au patrimoine wallon ne pourrait qu'en assurer la préservation pour longtemps encore et augmenter l'intérêt de découvrir une réalisation hors du commun.



Préfacé par Patricia Quevrin et Jean-Marie Rouart de l'asbl PARC à Crupet, l'ouvrage de Pascal André, Bernard Dacier, Jacques Toussaint et Bernard Van den Driessche se présente sous un format 17 x 24 cm, comporte 64 pages couleurs et est de finition soignée (cahiers cousus fil de lin, dos carré, papier Multi Art Silk 150 g).

BON DE COMMANDE ET PAIEMENT :

asbl PARC, 5 rue Haute B-5332 Crupet / IBAN BE82 0689 0447 0968 / BIC GKCCBEBB
Renseignements : asbl.parc@gmail.com

Je commande exemplaire(s) de l'ouvrage (ISBN 978-2-9602642-7-2) :

La grotte Saint-Antoine à Crupet. Patrimoine d'un des plus beaux villages de Wallonie.

Prix : 18 € + 6 € de frais de port et d'emballage pour la Belgique (12 € pour UE)

Coordonnées (nom, prénom, adresse complète en lettres capitales, mail, téléphone) :

.....

et verse la somme de..... € sur l'un le compte mentionné ci-dessus.

6 ANS | GARANTIE MAZDA

MAZDA MX-30R-EV

UNE VOITURE ÉLECTRIFIÉE
AVEC SA STATION DE RECHARGE INTÉGRÉE.

JUSQU'À 680 KM D'AUTONOMIE TOTALE*



QA QUEVRAIN
AUTOMOBILES

QUEVRAIN AUTOMOBILES
ERPENT | Chaussée de Marche 555, tel. 081/32.05.11 |
www.quevrain.be

 1,0 L/100KM  21 G/KM CO₂ (WLTP)

Contactez votre concessionnaire pour toute information relative à la fiscalité de votre véhicule.



DONNONS PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ. Législation environnementale (A.R. 19.03.04) www.mazda.be

* L'autonomie de conduite réelle est déterminée par plusieurs facteurs tels que le style de conduite individuel, la vitesse, la géographie de l'itinéraire, la charge, la température ambiante et l'utilisation des fonctions de la voiture qui consomment de l'électricité (par exemple la climatisation, les sièges chauffants). Les valeurs indiquées sont basées sur la méthode de test WLTP et s'appliquent à la MX-30 R-EV Makoto (Illustrée en teinte Zircon Sand 2-Tone). E.R.: Mazda Motor Logistics Europe sa, agissant sous le nom Mazda Motor Belux, importateur. Blaasveldstraat 162, B-2830 Willebroek. Numéro d'entreprise : 0406.024.281. Numéro de compte bancaire : BE21 3200 0698 7003. Contact : info-be@mazdaeur.com; www.mazda.be.



MAZDA